

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2023 : communes à bureaux de vote multiples

| Commune | Arr dt | Circo | Canton | BV n° | bureau central | Périmètre du bureau de vote | Lieu de vote |
|-------------------|--------|-------|--------|-------|----------------|---|---|
| AGNEAUX | 4 | 1 | 22 | 1 | X | Nord-Ouest de la route de Coutances | Hôtel de Ville, Parc de la Palière, AGNEAUX |
| AGNEAUX | 4 | 1 | 22 | 2 | | Sud de la route de Coutances | Salle des Fêtes, la Petite Falaise, AGNEAUX. |
| AGNEAUX | 4 | 1 | 22 | 3 | | Nord de la route de Coutances | école maternelle, place de l'Avenir, AGNEAUX. |
| AGNEAUX | 4 | 1 | 22 | 4 | | Nord-Est de la route de Coutances | école primaire, allée Sainte Marie, AGNEAUX |
| AGON-COUTAINVILLE | 3 | 3 | 1 | 1 | X | Avenue de la 2ème DB div Leclerc, avenue Louis Périer, chemin de la Londe, chemin des Marettes, chemin du Mecquet, cité des Marettes, impasse de l'Huisset, la Beuverie, la Chanoinerie, la Flague, la Jeannerie, la Mare Vallée, la Maugerie, la Mécanique, la Papauté, la rue d'Agon, le Casrouge, le clos des Violettes, le Hamel Cottage, le mont Vintan, les Forges, lotissement Perdrieux, place de la Poste, résidence Saint-Evroult, route de Coutances, rue A. Johier, rue Abbé Bailleul, rue de l'Église, rue de la Couraierie, rue de la Flague, rue de Masse, rue de Saint Malo de la Lande, rue du Catel, rue du clos Nicol, rue du Feugré, rue du Pont, rue du Rocher, rue Eugène Bosquet, rue Eugène Fontaine, rue Fernand Lechanteur, rue Jean Egay, place du cardinal Gerlier, rue des deux Haies | Maison des associations, 31 rue Fernand Lechanteur AGON-COUTAINVILLE |
| AGON-COUTAINVILLE | 3 | 3 | 1 | 2 | | Allée des fauvelles, allée des Goëlands, allée des noisetiers, allées des sables d'or, avenue des Pins (hors n° relevant du BV n°3), avenue du Passous, charrière de la Haule, charrière des Saulx, charrière du commerce (hors n° relevant du BV n°3), charrière du Val, cité des Mielles, hameaux de la mare, impasse des colverts, impasse des grives, impasse des rossignols, impasse des tourterelles, impasse du flot, impasse Locarno, le Val d'Agon, lotissement Lemièrre, lotissement Pillott, passage de la déroutte, place des albatros, place du général Leclerc, résidence Acacias, résidence l'antilope, résidence les Peupliers, route de la pointe d'Agon, rue d'Artimon, rue de la basse eau, rue de la grosse ronde, rue des amandiers (hors n° relevant du BV n°3), rue des Chardonneraie, rue des colombes, rue des Courlis, rue des Cygnes, rue des Dunes, rue des hirondelles, rue des mésanges, rue des mielles, rue des moineaux, rue des mouettes, rue des perruches, rue Dramard (hors n° relevant du BV n°3), rue du docteur Lemoine (hors n° relevant du BV n°3), rue du docteur Viaud, rue du Gaillard d'avant, rue du grand large, rue du mont Morel, rue du sémaphore, rue Halborg, rue Jean Davin, village de la chevrottière, village des mielles, place Edouard Leroux, résidence la Pinède | Maison des associations, 31 rue Fernand Lechanteur AGON-COUTAINVILLE |
| AGON-COUTAINVILLE | 3 | 3 | 1 | 3 | | Allée Beauséjour, allée des Jeunets, allée des sapins, allée des tennis, allées des Troennes, avenue Amiral Tourville, avenue de la mer, avenue des pin, avenue des tennis, avenue du golf, avenue du président Roosevelt, boulevard Louis Lebel-Jehenne, charrière du commerce, corniche du sénéquet, Guillaume, impasse de l'épître, impasse de temple, impasse Dramard, lotissement Beau soleil, lotissement Pégase, place du 28 juillet 1944, place du général de Gaulle, place du Nord, promenoir de Jersey, résidence du Sénéquet, rue Alexis Lemoine, rue de Blainville, rue de la Chapelle, rue de la chaussée d'Antan, rue de la mare à Jore, rue de la Taupaine, rue de la Tourelle, rue des amiraux Jehenne, rue des amiraux Mecquet, rue des anémones, rue des Capucines, rue des Héches, rue des Lilas, rue des Martyrs, rue des Minquiers, rue des Peupliers, rue des poilus, rue des roses, rue du docteur Lemoine, rue du Général Guérin d'Agon, rue du Havre, rue du roi Jacques, rue du Tertre, rue du vieux Coutainville, rue Feret, rue François Coppée, rue Guillaume, rue Gustave Lavolo, rue Hyppolite Jeanne, rue Jeanbin, rue Lerivérend, rue Leverrier, rue Manuel Marquez, rue Michel, rue Notre-Dame des Flots, rue Siméon Luce, ruet du Goulot, venel de | Espace culturel n°3, avenue Franklin Roosevelt AGON-COUTAINVILLE |

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2023 : communes à bureaux de vote multiples

| | | | | | | | |
|-----------|---|---|----|---|---|--|--|
| | | | | | | l'évangile, charrière du commerce n°20 au n°52 et n°33 au n°39, avenue des pins n°13 au n°35 et n°18 au 42, rue Charles Daireaux, rue des amandiers du n°33 au n°35, résidence des hameaux de la Mare , rue Dramard du n°38 au n°60 et du n°53 au n°77, lotissement des pins, rue des grès roses, résidence le Ronquet, rue Denis Lehuby, rue Costentin, rue Elie Tanqueray, rue Victor Lefèvre et rue du docteur Lemoine du n°16 au n°32 et du n°15 au n°39 | |
| AVRANCHES | 1 | 2 | 2 | 1 | X | commune historique d'AVRANCHES Centre | Place Carnot (salle polyvalente Victor Hugo), AVRANCHES |
| AVRANCHES | 1 | 2 | 2 | 2 | | commune historique d'AVRANCHES Nord | 81, rue de la Liberté (Ecole André Parisy), AVRANCHES |
| AVRANCHES | 1 | 2 | 2 | 3 | | commune historique d'AVRANCHES Est | Place Carnot (salle polyvalente Victor Hugo), AVRANCHES |
| AVRANCHES | 1 | 2 | 2 | 4 | | commune historique d'AVRANCHES Sud Est | Allée Anquetil (salle Duchesnay), AVRANCHES |
| AVRANCHES | 1 | 2 | 2 | 5 | | commune historique d'AVRANCHES Sud | Allée Anquetil (salle Duchesnay), AVRANCHES |
| AVRANCHES | 1 | 2 | 2 | 6 | | commune historique d'AVRANCHES Ouest | Place Carnot (salle polyvalente Victor Hugo), AVRANCHES |
| AVRANCHES | 1 | 2 | 15 | 7 | | Commune historique de Saint-Martin des Champs : allée des sorbiers, rue des sorbiers, le clos du pratel, impasse de la cocarde, boulevard du Luxembourg, boulevard pasteur, allée de la Prévostière, rue de la prévostière, avenue des vanniers + allée du couvent, allée du parc, les portes du quesnoy, avenue du quesnoy, allée des saules, résidence les saules, avenue jardin renard, résidence le bocage, allée du bocage, résidence les sources, avenue de la verte colline, allée des bouleaux, allée des genêts, allée des pins, allée de peupliers, allée douce France, avenue de baffé, allée de landemaine, rue de landemaine, résidence le château, baffé, rue des capucines, allée des narcisses, allée des tulipes, allée des pivoines, allée des joncquilles, rue des glycines, rue des tilleuls, rue des lilas, rue des mimosas, rue jean de vittel, la datinière, rue de la datinière, impasse du champ de la cave, impasse des cerisiers, impasse du chesnel, impasse de la forge homo, impasse du clos du chesnel, rue du chesnel, Rue des accacias | Salle de la mairie, 2 rue de la mairie, Saint-Martin des Champs, AVRANCHES |
| AVRANCHES | 1 | 2 | 15 | 8 | | Commune historique de Saint-Martin des Champs : allée de la baie, allée de la poisnière, allée des goldens, allée des jonctières, allée du haut quesnoy, allée du parc des sports, chemin de la chaiserie chemin des buttes, chemin des écailles, impasse de la poisnière, la buissonnière, la courterie, la croix bazin, la grande furonnière, La lande du quesnoy, la nouveillère, la planche, la porte, le bas de l'M, le bas quesnoy, le bois morice, le gage, le grand chien, le grand lustucru, le haut quesnoy, le Mont Jarry, le Moulinet, le petit lustucru, le Quesnoy, le tertre du quesnoy, le vieux quesnoy, les broussettes, les tournières, parc de la baie, passage de la poisnière, passage des tournières, pival, résidence la vallée, résidence le chêne, résidence les châtaigniers, résidence les Grives, résidence les Hortensias, résidence les mésanges, résidence les primevères, résidence les prunus, résidence Paul Herbert, route de la buissonnière, route des prés, rue de la baie, rue de la bourdonnière, rue de la mairie, rue de la réauté, rue des champs jouaux, allée des hauts vents, rue des hauts vents, rue des monts, rue des oliviers, rue des pommiers, rue des tournières, rue du stade rue du chaussay, rue du clos morel, avenue du rocher | Salle de la Bourdonnière, 2 rue de la mairie, Saint-Martin des Champs, AVRANCHES |

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2023 : communes à bureaux de vote multiples

| | | | | | | | |
|---------------------|---|---|----|---|---|---|---|
| BARNEVILLE-CARTERET | 2 | 3 | 17 | 1 | X | BARNEVILLE-BOURG | salle omnisports, rue Pierre de Coubertin, BARNEVILLE-CARTERET |
| BARNEVILLE-CARTERET | 2 | 3 | 17 | 2 | | CARTERET | salle omnisports, rue Pierre de Coubertin, BARNEVILLE-CARTERET |
| BARNEVILLE-CARTERET | 2 | 3 | 17 | 3 | | BARNEVILLE-PLAGE | salle omnisports, rue Pierre de Coubertin, BARNEVILLE-CARTERET |
| BOURGVALLEES | 4 | 1 | 23 | 1 | X | commune historique de SAINT-SAMSON-DE-BONFOSSE | Mairie, 4, rue des Ecoliers, Saint-Samson-de-Bonfossé, BOURGVALLEES |
| BOURGVALLEES | 4 | 1 | 23 | 2 | | commune historique de GOURFALEUR | Ancienne cantine, rue de la Mairie, Gourfaleur, BOURGVALLEES |
| BOURGVALLEES | 4 | 1 | 23 | 3 | | commune historique de LA-MANCELLIERE-SUR-VIRE | Salle de convivialité, 1, route du Val de Vire, la Mancellière-sur-Vire, BOURGVALLEES |
| BOURGVALLEES | 4 | 1 | 23 | 4 | | commune historique de SAINT-ROMPHAIRE | Salle des fêtes, rue Saint-Barthélémy, Saint-Romphaire, BOURGVALLEES |
| BOURGVALLEES | 4 | 1 | 23 | 5 | | commune historique de LE-MESNIL-HERMAN | mairie annexe, 1, le Manoir, Le Mesnil Herman, BOURGVALLEES |
| BOURGVALLEES | 4 | 1 | 23 | 6 | | commune historique de SOULLES | Salle des associations Soulles, BOURGVALLEES |
| BREHAL | 1 | 3 | 3 | 1 | X | rue de l'Ancien Abattoir, cité du Bocage, rue du Bocage, clos du Bois, le Bois, rue de Bricqueville, rue de Briselance, village Brugère, route de Cérences, impasse du Château d'Eau, rue des Chesneaux, la Commune, village des Hayes, la Dioterie, avenue Eisenhower, place des Moutons, rue d'Estouville, Mesnage Fontaine, la Fontenelle, rue de l'ancienne Forge, village Foucard, la Fraserie, village Gallien, rue du général de Gaulle, clos des Granges, village au Gué, rue de l'ancienne Halle, la Lande, rue de la libération, avenue de Lydney, clos des Mares, rue du Caporal Maupas, cours Ménard, le Moulin, rue de la Poste, village Rabot, rue du Rallye, Mesnage Sauvage, village Sauvage, la Sauvagerie, le Tertre, village Touquéran, village Trottin, le Val, impasse de la Vierge, rue de la Vierge, Vieux Moulin, cours du vieux Pressoir | la Halle aux grains, BREHAL |
| BREHAL | 1 | 3 | 3 | 2 | | rue Louis Beuve, la Bliinière, la Boucanterie, rue André Bourvil, rue des Bucailles, village Butot, le Charonnet, le Crouton, rue de l'ancienne Distillerie, la Dûchenerie, impasse de la Fontaine aux chiens, rue Jean Gabin, la Gachère, le Gaillarbois, rue de la Gare, la Gillardièrre, place du Commandant Godard, route Granville, clos Jani, la Jeannièrre, clos des Lilas, le Mesnil, rue du Mesnil, rue Guy Moquet, le Moulin à vent, rue des Naults, rue des Pentès, rue de la Plage, route de Saint-Martin, village Tanqueray, la Vallée | la Halle aux grains, BREHAL |
| BREHAL | 1 | 3 | 3 | 3 | | lotissement Babet, rue Jean Bart, rue du docteur de la Bellière, rue des Bisquines, rue de la Pierre Boscher, rue du Baron Brohan, camping, rue de la Cauneille, rue des îles Chausey, rue des Cols Verts, rue Guillaume le Conquérant, rue des Cormorans, avenue de Coudeville, rue des Courlis, rue Georges Delalande, rue du Chevalier Destouches, rue Dugay Trouin, rue des Ecoles, impasse des Fauvettes, rue des Pierres Faucard, rue Des Gabions, rue de la Pierre Gagnée, rue des Goélands, rue des Goélettes, rue du Golf, rue Gontran, rue des Goulottes, Pont Guyot, le Herbert, avenue de l'Hippodrome, rue Pierre Huet, rue de Jersey, rue des Jouennes, lotissement | Monaco (rue des Pierres Foucard), BREHAL |

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2023 : communes à bureaux de vote multiples

| | | | | | | | |
|------------------------|---|---|---|---|---|--|---|
| | | | | | | Magdeleine, village Marigny, avenue Maurice Marland, chemin Massard, rue Louis Mayeux, rue des Méduses, rue des Mielles, village Moine, Place Monaco, rue de la Pierre Morand, avenue des Mouettes, rue des Moulières, rue de la Passerelle, village Pichard, rue Jacques Pimor, rue des Pluviers, Pont Pirou, rue des Pontesrocs, rue du Port Marie, rue des Prés Salés, Presbytère de Saint-Martin, rue du docteur Rapilly, impasse du rouge, la Sablonnière, avenue Saint-Martin, rue des Salines, rue de Scissy, rue des Sports, rue Surcouf, rue Eric Tabarly, rue des Tadornes, les Tangons, rue des terres neuvas, impasse Toulgouat, avenue de la Vanlée, rue des Vanneaux, rue Vauban, le Vieux Saint-Martin, la Vignerie, rue des Viking | |
| BRICQUEBEC-EN-COTENTIN | 2 | 3 | 4 | 1 | X | commune historique de BRICQUEBEC domiciliés : le Roqueret « les pierres », la trappe « Abbaye », hameau es Caveliers, hameau es Savourey, hameau Ribet, hôtel du vieux château, impasse du donjon, la croix blanche, la Luzerne, la Luzerne bas, la Luzerne haut, le Roqueret, les galeries, les ruelles, place de la mairie, place Gosnon-Verger, place Le Marois, place Sainte-Anne, rue Armand Leveel, rue Boel Coler, rue d'Estouteville, rue de Bricqueville, rue de la Caillourie, rue de la République, rue de Verdun, rue des frères Frémine, rue des halles Cherbourg, rue du Docteur Mabire, rue du 11 novembre, rue du rempart, rue Lucien Goubert, rue neuve, rue Sainte-Catherine, rue Senecey Cherbourg, hôtel Château, les rocqueries, PN 69 pont aux ânes, les garennes, CES, cité des Brecqueries, cité Sainte-Catherine, les Brecqueries, résidence de l'avenue, résidence du stade, résidence de la demi-lune, résidence les aubépines, résidence les pommiers, route de Saint-Martin, route de la Trappe, rue du 8 mai, lotissement Dugardin, impasse de la demi-lune, résidence les garennes, la planche es cadets, la planche aux vaches, le Bigard, la plave, le pont es bouchers, le val Hue, les petits prés, route de Saint-Sauveur, chasse Guérin | Salle Jean Eliard, 43bis, La Fieffé Sainte Anne, BRICQUEBEC-EN-COTENTIN |
| BRICQUEBEC-EN-COTENTIN | 2 | 3 | 4 | 2 | | commune historique de BRICQUEBEC domiciliés : ferme Saint-Blaise, la demi-lune, groupe scolaire, hameau es petiots, impasse chasse à eau, impasse manoir Noël, la Corbière, la plate lande, la rouvillerie, le clos du bois, le foyer, le melleret, le reaueme, le village, les gros monts, lotissement les remparts, résidence Bel air, résidence le village, résidence les bouvreuils, résidence les mesanges, résidence Matignon, route de Sottevast, route de Valognes, route de Morville, rue Albert Proudhon, rue Alexandre Durand, rue chasse à eau, rue des chênes, rue du manoir Noël, rue du parc, rue du puits, rue Général Meslin, rue Pierre Leffilastre, Sainte-Anne, village Sainte-Anne, le pré Philippe, ferme de l'avenue, ferme du manoir Noël, hameau es vels, chasse à eau, Sainte-Blaise, rue Maréchal Bertrand, ancien hospice | Salle Jean Eliard, 43bis, La Fieffé Sainte Anne, BRICQUEBEC-EN-COTENTIN |
| BRICQUEBEC-EN-COTENTIN | 2 | 3 | 4 | 3 | | commune historique de BRICQUEBEC domicilié : avenue de la gare, Cattigny, chasse du peigne, chasse férue, cité Boulay, dur écu, ferme de Cattigny, hameau es mières, hameau bonnissent, haut de Cattigny, la fourchette, la grande rue, la morinerie, la roquette, la source, la vente aux saulniers, le bas de Cattigny, le boulay, le haut du neuf clos, le long Boscq, le neuf clos, le pont d'Aizy, le Quesnay, le val es loup, les ormeaux, Mapad les hortensias, minoterie de la Trappe, Presbourg, résidence Bellevue, résidence la morinerie, résidence la Valette, résidence le grand jardin, résidence belles fontaines, résidence les peupliers, route de Carteret, route de Cherbourg, route de Portbail, route de Surtainville, rue du pont d'Aizy, rue Bitouze d'Auxmesnil, rue de l'abbaye, rue Pierre Marie, ferme de Boulay, gare SNCF, la croix de Brix, la ramée, Picqueray, rue Saint-Roch | Salle Jean Eliard, 43bis, La Fieffé Sainte Anne, BRICQUEBEC-EN-COTENTIN |

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2023 : communes à bureaux de vote multiples

| | | | | | | | |
|------------------------|---|---|----|---|---|--|--|
| BRICQUEBEC-EN-COTENTIN | 2 | 3 | 4 | 4 | | commune historique du VALDECIE | mairie, le Bourg, Le Valdecie, BRICQUEBEC-EN-COTENTIN |
| BRICQUEBEC-EN-COTENTIN | 2 | 3 | 4 | 5 | | commune historique du VRETOT | mairie, le Bourg, Le Vretot, BRICQUEBEC-EN-COTENTIN |
| BRICQUEBEC-EN-COTENTIN | 2 | 3 | 4 | 6 | | commune historique des PERQUES | mairie, le Bourg, Les Perques, BRICQUEBEC-EN-COTENTIN |
| BRICQUEBEC-EN-COTENTIN | 2 | 3 | 4 | 7 | | commune historique de QUETTETOT | mairie, 23 rue du Hautbourg, Quettetot, BRICQUEBEC-EN-COTENTIN |
| BRICQUEBEC-EN-COTENTIN | 2 | 3 | 4 | 8 | | commune historique de SAINT-MARTIN-LE-HEBERT | mairie, Hameau Couppey de Haut, Saint-Martin-Le-Hébert, BRICQUEBEC-EN-COTENTIN |
| BRIX | 2 | 3 | 25 | 1 | X | périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Place Robert Bruce, route du Câble, rue du Castel, route des Longs Champs, route de la Claire, route de la Vente Close, route des Forges, route de St-Jouvin, route de Luthumière, route de la Mare de Brix, rue du Haut Mur, route des Petits Murets, route de l'Official, rue de l'Oratoire, route du Parc, route des Blanches Pierres, route du Prieuré, route de la Rade, route des Sablons, route du Stade, rue de la Tour, route du Petit Vivier, rue Bertin Mangon, rue Claude Pithois, rue Julie Lavergne et rue Marie Duruel, rue Guillaume du Hommet. | salle socio-culturelle du Haut Mur, 21 rue du Haut Mur, BRIX |
| BRIX | 2 | 3 | 25 | 2 | | périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Route du Pont d'Aumaille, route de la Beslière, rue des Bijudes, route des Breuils, route de la Brûlette, route des Callouets, route de la Cartoucherie, route de la Lande aux Cerfs, route des Crapsmesnils, route de la Vieille Croix, route de Delasse, route du Dolbec, route du Mont Epinguet, route du Mont Fanu, route des Faulx, route de Belle Fontaine, route de la Forêt de Brix, route des Forges (n° 50 au 220), route de l'Eau Gallot, route des Hautes Gardes, route du Grand Vivier, route des Haguenées, route du Mont à la Kaine, route de la Fontaine des Landes, route de la Luthumière (n° 200 à 321), route de l'Eau Marvie, route du Mont Hébert, route des Petits Pas, route du Prieuré (n° 1 au 116), route nationale 13, route des Tuilleaux, route de la Verrerie, rue Hervé Dannemont, rue Pierre de Belleville. | salle socio-culturelle du Haut Mur, 21 rue du Haut Mur, BRIX |
| BUAIS-LES-MONTS | 1 | 2 | 21 | 1 | X | commune historique de BUAIS | Salle de convivialité, route de Savigny, Buais, BUAIS-LES-MONTS |
| BUAIS-LES-MONTS | 1 | 2 | 21 | 2 | | commune historique de SAINT-SYMPHORIEN-DES-MONTS | Salle Camille Claudel, route de Fougerolles, Buais, BUAIS-LES-MONTS |
| CANISY | 4 | 1 | 23 | 1 | X | commune historique de CANISY | salle communale sise 4 rue de Kergorlay CANISY |
| CANISY | 4 | 1 | 23 | 2 | | commune historique de SAINT-EBREMOND-DE-BONFOSSE | 166 rue du Coquillot, Saint-Ebremont-de-Bonfossé, CANISY |
| CARENTAN-LES-MARAIS | 4 | 1 | 5 | 1 | X | Recevra les votes des électeurs et des électrices dont le nom commence par les lettres A à E inclus. | rue Jean Truffaut (gymnase Jean Truffaut), CARENTAN-LES-MARAIS |
| CARENTAN-LES-MARAIS | 4 | 1 | 5 | 2 | | recevra les votes des électeurs et des électrices dont le nom commence par les lettres F à LEC inclus | rue Jean Truffaut (gymnase Jean Truffaut), CARENTAN-LES-MARAIS |

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2023 : communes à bureaux de vote multiples

| | | | | | | | |
|-----------------------|---|---|----|---|---|--|--|
| CARENTAN-LES-MARAIS | 4 | 1 | 5 | 3 | | recevra les votes des électeurs et des électrices dont le nom commence par les lettres LED à M inclus | rue Jean Truffaut (gymnase Jean Truffaut), CARENTAN-LES-MARAIS |
| CARENTAN-LES-MARAIS | 4 | 1 | 5 | 4 | | recevra les votes des électeurs et des électrices dont le nom commence par les lettres N à Z inclus | rue Jean Truffaut (gymnase Jean Truffaut), CARENTAN-LES-MARAIS |
| CARENTAN-LES-MARAIS | 4 | 1 | 5 | 5 | | communes historiques de SAINT-COME-DU-MONT, ANGOVILLE-AU-PLAIN, VIERVILLE, HOUESVILLE, BRUCHEVILLE | Salle des fêtes de Saint-Côme-du-Mont, rue des écoles, Saint-Côme-du-Mont, CARENTAN-LES-MARAIS |
| CARENTAN-LES-MARAIS | 4 | 1 | 5 | 6 | | communes historiques des VEYS, BREVANDS, CATZ, SAINT-PELLERIN | Salle des fêtes des Veys, rue de l'Église, les Veys, CARENTAN-LES-MARAIS |
| CARENTAN-LES-MARAIS | 4 | 1 | 18 | 7 | | commune historique de MONTMARTIN-EN-GRAIGNES | Salle des fêtes de Montmartin-en-Graignes, 62 route de l'abbé Bihel, Montmartin-en-Graignes, CARENTAN-LES-MARAIS |
| CARENTAN-LES-MARAIS | 4 | 1 | 5 | 8 | | commune historique de SAINT-HILAIRE-PETITVILLE | Maire annexe de Saint-Hilaire-Petitville, rue des fleurs, Saint-Hilaire-Petitville, CARENTAN-LES-MARAIS |
| CHERBOURG-EN-COTENTIN | 2 | 4 | 6 | 1 | X | périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue de l'Onglet : côté pair - rue de l'Abbaye : entre la rue de l'Onglet et la rue Bonhomme (n°s 1 à 27) - rue Bonhomme : côté impair - rue de la Bucaille : côté pair entre la rue Bonhomme et la rue de l'Ancien Hôtel Dieu (n°s 2 à 28) - rue de l'Ancien Hôtel Dieu : côté pair - rue Christine : côté pair - rue François Lavieille : côté impair - place de la République : côté impair - place Napoléon : côté pair entre la place de la République et la rue de l'Onglet (n°s 14 à 52) | mairie déléguée de Cherbourg-Octeville - rue de la Paix, Cherbourg-Octeville, CHERBOURG-EN-COTENTIN |
| CHERBOURG-EN-COTENTIN | 2 | 4 | 6 | 2 | | périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Quai de la Hune : partie Sud allant du bord de la jetée à l'allée de la Dunette - allée de la Dunette : partie Est se prolongeant jusqu'à la partie Est de la statue Napoléon - axe partant de la partie Est de la statue de Napoléon et se prolongeant jusqu'à la place de la République - Place de la République : côté pair - rue François Lavieille : côté pair - place de la Fontaine : côté pair - rue Albert Mahieu : côté impair - rue Gambetta : côté pair, entre la rue Albert Mahieu et la rue des Portes (n°s 2 à 20) - rue Maréchal Foch : côté impair - Pont Tournant : côté Mer (impair) - Quai Général Lawton Collins : côté pair - boulevard Félix Amiot : côté impair jusqu'à la limite territoriale de la commune de Tourlaville | salle des fêtes - place Centrale, Cherbourg-Octeville, CHERBOURG-EN-COTENTIN |
| CHERBOURG-EN-COTENTIN | 2 | 4 | 6 | 3 | | périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue Maréchal Foch : côté pair - rue de l'Ancien Quai : côté impair - rue Paul Doumer : côté impair entre la rue de l'Ancien Quai et le boulevard Robert Schuman (n°s 1 à 11) - boulevard Robert Schuman - de la rue Paul Doumer au n° 55 exclu du boulevard Robert Schuman - squares du 8 mai 1945, Lionel Audigier, 11 novembre 1918 : partie Nord délimitée par un axe partant du n° 55 boulevard Robert Schuman passant par le centre du square Lionel Audigier et allant jusqu'au milieu du square du 11 novembre 1918 - rue du Vieux Pont : côté impair du square du 11 novembre 1918 au boulevard Pierre Mendès France - place Jean Jaurès : entre le boulevard Pierre Mendès France et la rue Jean-François Millet - quai Alexandre III : côté pair. | salle des fêtes - place Centrale, Cherbourg-Octeville, CHERBOURG-EN-COTENTIN |

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2023 : communes à bureaux de vote multiples

| | | | | | | |
|-----------------------|---|---|---|---|--|---|
| CHERBOURG-EN-COTENTIN | 2 | 4 | 6 | 4 | périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Place de la Fontaine : côté impair - rue Christine : côté impair - rue de l'Ancien Hôtel Dieu : côté impair - rue de la Polle : côté impair entre la rue de l'Ancien Hôtel Dieu et le boulevard Guillaume le Conquérant (n°s 3 à 95 inclus) - rue de la Duché : côté pair entre le boulevard Guillaume le Conquérant et la rue Guillaume Fouace - rue Guillaume Fouace : côté pair - place Henri Gréville : côté impair - rue Gambetta : côté pair entre la place Henri Gréville et la rue Albert Mahieu (n°s 24 à 68 inclus) - rue Albert Mahieu : côté pair | lycée Victor Grignard - rue Guillaume Fouace, Cherbourg-Octeville, CHERBOURG-EN-COTENTIN |
| CHERBOURG-EN-COTENTIN | 2 | 4 | 6 | 5 | périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Port de plaisance Chantereyne en totalité, délimité par la partie Nord du quai de la Hune, allant du bord de la jetée jusqu'à l'allée de la Dunette - allée de la Dunette : partie Ouest se prolongeant jusqu'à la partie Ouest de la statue Napoléon - axe partant du côté Ouest de la statue Napoléon et se prolongeant jusqu'au carrefour délimitant la place Napoléon et l'avenue de Cessart - place Napoléon : côté impair entre la place Napoléon et la rue de l'Onglet - rue de l'Onglet : côté impair - rue de l'Abbaye : côté pair entre les rues de l'Onglet et Bonhomme - rue Bonhomme : côté pair - rue de la Bucaille : côté pair entre la rue Bonhomme et le boulevard Guillaume le Conquérant (n° 30 et suivants) - rue Pierre de Coubertin : côté pair entre la rue de la Bucaille et le boulevard Guillaume le Conquérant - boulevard Guillaume le Conquérant : de la rue Pierre de Coubertin à la rue de l'Abbaye, axe prolongeant au Nord la rue Félix Mesnil. | MJC Chantereyne - rue de l'Abbaye, Cherbourg-Octeville, CHERBOURG-EN-COTENTIN |
| CHERBOURG-EN-COTENTIN | 2 | 4 | 6 | 6 | d'un périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue de la Bucaille : côté impair - rue Pierre de Coubertin : côté impair, entre les rues Asselin et Lelédier (n°s 1 à 37) - rue Lelédier : côté impair - rue de la Polle : côté pair, entre les rues Lelédier et la Bucaille (n°s 2 à 134) | groupe scolaire Asselin/Dujardin - rue Dujardin, Cherbourg-Octeville, CHERBOURG-EN-COTENTIN |
| CHERBOURG-EN-COTENTIN | 2 | 4 | 6 | 7 | périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue des Trois Hangars, puis rue des Maçons - rue Félix Faure - axe situé entre la rue Félix Faure et la rue de la Polle - rue de la Polle : côté pair entre les rues des Fourches et Lelédier (n°s 138 à 162) - rue Pierre de Coubertin : côté pair entre la rue Lelédier et le boulevard Guillaume le Conquérant (n° 18 et suivants) - boulevard Guillaume le Conquérant : entre les rues Pierre de Coubertin, axe se prolongeant au Nord de la rue Félix Mesnil - rue de l'Abbaye - rue de la Chapelle - axe reliant la rue des Trois Hangars | stade Maurice Postaire - rue Pierre de Coubertin, Cherbourg-Octeville, CHERBOURG-EN-COTENTIN |
| CHERBOURG-EN-COTENTIN | 2 | 4 | 6 | 8 | périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue Gambetta : côté impair entre la rue de l'Alma et la place Henri Gréville (n°s 51 à 69) - place Henri Gréville : côté pair - rue Guillaume Fouace : côté impair - rue Montebello : côté impair jusqu'à sa jonction avec la rue Emile Zola - rue Emile Zola : côté pair entre la rue Montebello et le boulevard Pierre Mendès France - boulevard Pierre Mendès France : côté impair entre la rue Emile Zola et la rue Président Loubet (n°s 1 à 33) - rue Président Loubet : côté pair entre le boulevard Pierre Mendès France et la rue de l'Alma (n°s 10 à 36) - rue de l'Alma : côté pair entre la rue Président Loubet et la rue Gambetta. | école élémentaire Gibert/Zola - rue Gibert, Cherbourg-Octeville, CHERBOURG-EN-COTENTIN |
| CHERBOURG-EN-COTENTIN | 2 | 4 | 6 | 9 | périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue de la Polle : côté impair entre le boulevard Guillaume le Conquérant et le chemin des Aiguillons (n° 99 et suivants), chemin des Aiguillons : côté impair - rue des Vieilles Carrières pair et impair (secteur Cherbourg) - Chasse aux Anes - rue Saint-Sauveur : côté pair entre la Chasse aux Anes et la rue Président Loubet (n° 160 et suivants) - rue Président Loubet : côté pair entre la rue | foyer des jeunes travailleurs - 33 rue Maréchal Leclerc, Cherbourg-Octeville, CHERBOURG-EN-COTENTIN |

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2023 : communes à bureaux de vote multiples

| | | | | | | |
|-----------------------|---|---|---|----|---|---|
| | | | | | Saint-Sauveur et la voie ferrée (n°s 56 à 122) - voie ferrée : entre les rues Président Loubet et Montebello - rue Montebello : côté pair - rue de la Duché : côté impair entre la rue Montebello et le boulevard Guillaume le Conquérant (n° 61 et suivants) - boulevard Guillaume le Conquérant : entre les rues de la Duché et la Polle | |
| CHERBOURG-EN-COTENTIN | 2 | 4 | 6 | 10 | périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Place Jean Jaurès (axe médian de la rue des Tanneries à l'avenue JF Millet) partie Ouest - boulevard Pierre Mendès France : côté pair - rue Emile Zola : côté impair entre le boulevard Pierre Mendès France et la voie ferrée (n°s 111 à 123) - voie ferrée : entre la rue Emile Zola et la rue Président Loubet - rue Président Loubet : entre la voie ferrée et la rue Saint Sauveur (n° 45 à la fin) - rue Saint Sauveur : entre la rue du Président Loubet et la rue des Tanneries : côté pair (n°s 2 à 156) - rue des Tanneries : côté pair. | local rue Simon - 1 rue Simon, Cherbourg-Octeville, CHERBOURG-EN-COTENTIN |
| CHERBOURG-EN-COTENTIN | 2 | 4 | 6 | 11 | périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue du Vieux Pont : côté pair du boulevard Pierre Mendès France jusqu'à l'axe médian des squares du 11 novembre 1918, Lionel Audigier, du 8 mai 1945 jusqu'au 55, boulevard Robert Schuman inclus (tous les numéros du square Lionel Audigier inclus) - boulevard Robert Schuman : côté impair du n° 55 à la rue Paul Doumer - rue Paul Doumer : côté pair du boulevard Robert Schuman à la rue de l'Ancien Quai - rue de l'Ancien Quai : côté pair - rue Gambetta : côté impair entre les rues de l'Ancien Quai et l'Alma (n°s 1 à 45) - rue de l'Alma : côté impair entre les rues Gambetta et Président Loubet - rue Président Loubet : côté impair entre la rue de l'Alma et le boulevard Pierre Mendès France (n°s 1 à 43) - boulevard Pierre Mendès France : côté impair entre la rue Président Loubet et la rue du Vieux Pont (n° 35 et suivants) | école maternelle Alma - 13 rue de l'Alma, Cherbourg-Octeville, CHERBOURG-EN-COTENTIN |
| CHERBOURG-EN-COTENTIN | 2 | 4 | 7 | 12 | périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Quai de l'Entrepôt : du Pont tournant à la rue Matignon - rue Matignon : côté pair - Canal de retenue - rue du Champ de Mars : côté impair de la rue Carnot à la rue de l'Ermitage - rue de l'Ermitage : côté impair entre les rues du Champ de Mars et Vintras - rue Vintras : entre les rues de l'Ermitage et Trottebec : côté impair - rue du Trottebec : côté pair entre la rue Vintras et la rue Jean Fleury - rue Jean Fleury : côté pair - rue du Val de Saire : côté impair entre la rue Jean Fleury et la rue Vauban - rue Vauban : côté impair entre la rue du Val de Saire et la rue Ingénieur Cachin - rue Ingénieur Cachin : côté pair entre les rues Vauban et Tourville - rue Tourville : côté impair entre la rue Ingénieur Cachin et le boulevard Félix Amiot - boulevard Félix Amiot : côté pair - Quai Général Lawton Collins : côté Impair | collège Ingénieur Cachin - rue Saint Clément, Cherbourg-Octeville, CHERBOURG-EN-COTENTIN |
| CHERBOURG-EN-COTENTIN | 2 | 4 | 7 | 13 | périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Boulevard Félix Amiot : côté pair entre les rues Bretonnière et Tourville (n° 24 à la fin) - rue Tourville : côté pair du Boulevard Félix Amiot à la rue Ingénieur Cachin (n° 28 et suivants) - rue Ingénieur Cachin : côté impair entre la rue Tourville et la rue Vauban (n°s 47 à 79) - rue Vauban : côté pair entre la rue ingénieur Cachin et la rue du Val de Saire - rue du Val de Saire : côté impair entre les rues Vauban et Bretonnière (n° 121 à la fin) - rue de la Bretonnière : côté impair. | groupe scolaire Simone Veil - rue de Tourville, Cherbourg-Octeville, CHERBOURG-EN-COTENTIN |
| CHERBOURG-EN-COTENTIN | 2 | 4 | 7 | 14 | périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue du Roule prolongée : côté impair - rue du Roule : côté impair et côté pair jusqu'au 16 - allée Marguerite - avenue de Plymouth - rue des Tanneries : côté impair - Place Jean Jaurès : axe médian de la rue des Tanneries à l'avenue JF Millet, partie Est - quai Alexandre III : côté impair, Pont Tournant : côté Bassin (pair) - Quai de l'Entrepôt - Canal de retenue - rue du Champ de Mars : côté | groupe scolaire Robert Doisneau - 131 avenue de Paris, Cherbourg-Octeville, CHERBOURG-EN-COTENTIN |

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2023 : communes à bureaux de vote multiples

| | | | | | | |
|-----------------------|---|---|---|----|--|--|
| | | | | | pair entre les rues Carnot et de l'Ermitage - rue du Trottebec : côté pair entre la rue du Champ de Mars et la rue Vintras - rue Vintras : côté pair entre la rue de l'Ermitage et la rue du Trottebec - rue du Trottebec : entre la rue Vintras et avenue Amiral Lemonnier : côté pair - avenue Amiral Lemonnier : côté impair entre la rue du Trottebec et la voie ferrée - voie ferrée : entre l'avenue Amiral Lemonnier et la rue du Maupas - rue du Maupas : côté pair entre la voie ferrée et l'avenue Etienne Lecarpentier, partie Ouest de l'axe joignant la rue du Maupas au CD 410 Cherbourg - La Glacerie en passant à l'Est de la ferme de la Montagne. | |
| CHERBOURG-EN-COTENTIN | 2 | 4 | 7 | 15 | périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue Fleming : côté pair - rue du Bois : côté pair de la rue Fleming à l'avenue Amiral Lemonnier (n°s 116 à 162) - avenue Amiral Lemonnier : côté impair entre la rue du Bois et la voie ferrée - voie ferrée : entre l'avenue Amiral Lemonnier et la rue du Maupas - rue du Maupas : côté impair entre la voie ferrée et l'avenue Etienne Lecarpentier - côté Est d'un axe allant de la rue du Maupas au CD 410 Cherbourg - La Glacerie en passant à l'Est de la ferme de la Montagne | maison Françoise Giroud - 1 rue du Neufbourg, Cherbourg-Octeville, CHERBOURG-EN-COTENTIN |
| CHERBOURG-EN-COTENTIN | 2 | 4 | 7 | 16 | périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue du Val de Saire : côté pair entre les rues du Bois et Jean Fleury (n° 46 et suivants) - rue Jean Fleury - rue du Trottebec : côté impair - avenue Amiral Lemonnier : côté pair entre les rues du Trottebec et du Bois - rue du Bois : côté pair entre l'avenue Amiral Lemonnier et la rue du Val de Saire (n°s 2 à 110). | I.F.S.I. [C.H.P.C. école d'infirmières] - rue du Trottebec, Cherbourg-Octeville, CHERBOURG-EN-COTENTIN |
| CHERBOURG-EN-COTENTIN | 2 | 4 | 7 | 17 | périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Chemin de l'Amont-Quentin : côté impair - Avenue de Plymouth : à partir de l'allée Marguerite - avenue de Normandie : côté pair, entre la rue de Mézières et la rue de Bourgogne - rue de Bourgogne : côté impair - rue de Provence – partie limite avec La Glacerie – rue Louis Lansonneur (secteur Cherbourg) - rue du Roule prolongée : côté pair - rue du Roule : côté pair jusqu'à la rue des Vosges - axe allant de la rue des Vosges à l'intersection de la rue Plymouth et l'allée Marguerite. | gymnase de l'Amont-Quentin - avenue de Normandie, Cherbourg-Octeville, CHERBOURG-EN-COTENTIN |
| CHERBOURG-EN-COTENTIN | 2 | 4 | 8 | 18 | périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Chemin du Fort Neuf - chemin du Monturbet - limite du chemin du Hameau les Parts (non comprise) - limite de la Chasse à Bolle (non comprise) - limite de la résidence du Coteau (non comprise) - limite de la rue Victor Hugo du n° 2 au n° 44 (non comprise) - limite de la rue Roger Salengro (non comprise) - limite de la rue Delalée (non comprise) - limite de la rue Waldeck Rousseau (non comprise) - limite de la rue Emile Combes (non comprise) - limite de la résidence Jean Moulin (non comprise) - la Jouannerie - limite du chemin de la Jouannerie (non compris) - La Prévallerie - La Rivière "La Divette" - limite avec La Glacerie, Martinvast et Nouainville. | Salle Pierre Montecot, place des Justes, Cherbourg-Octeville, CHERBOURG-EN-COTENTIN |
| CHERBOURG-EN-COTENTIN | 2 | 4 | 8 | 19 | périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Chemin du Bel Hamelin - Chemin du Fort Neuf : non compris, partie au-dessus - chemin du Monturbet : non compris, partie au-dessus - rue Edouard Branly : du chemin de la Crespinière à la rue Joliot-Curie - rue Guy de Maupassant - rue Gustave Flaubert - rue Barbey d'Aurévilly - rue Joliot-Curie : entre la rue Jacques Prévert et la rue Edouard Branly : côté impair - avenue René Schmitt : côté impair - route des Fourches : côté pair – axe entre la route des Fourches et la rue Jean Lebas – rue Jean Lebas : côté impair limite d'Equedreville-Hainneville jusqu'au chemin du Bel Hamelin. | gymnase de la Gamacherie - rue du 10 décembre 1948, Cherbourg-Octeville, CHERBOURG-EN-COTENTIN |

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2023 : communes à bureaux de vote multiples

| | | | | | | |
|-----------------------|---|---|---|----|--|---|
| CHERBOURG-EN-COTENTIN | 2 | 4 | 6 | 20 | périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue Jacques Prévert (partie comprise entre la rue Joliot-Curie et la rue des Résistants) - Chasse Pontas - rue Léon Blum - rue des Vieilles Carrières : impair (secteur Octeville) - Chasse aux Anes - rue Saint-Sauveur : côté impair - boulevard de l'Atlantique : côté pair - chemin vicinal - rue de la Liberté : côté pair - rue Jean Jaurès - rue Coluche. | crèche familiale - rue René Levavasseur, Cherbourg-Octeville, CHERBOURG-EN-COTENTIN |
| CHERBOURG-EN-COTENTIN | 2 | 4 | 6 | 21 | périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Avenue René Schmitt : côté pair - Rue Max Pol Fouchet : côté pair - rue Joliot-Curie : côté pair - rue Roger Salengro : entre la rue Joliot-Curie et la rue Delalée : côté impair - rue Delalée : côté impair - rue Waldeck Rousseau : entre la rue Delalée et la rue Becquerel - rue Ernest Renan : côté impair - boulevard de l'Atlantique ligne droite dans le prolongement de la rue de la Liberté - rue du Val Cauchin - chemin de Ferronay - limite rue Coluche - limite rue Sadi Carnot - limite rue Jacques Prévert - Chasse Pontas (non comprise). | groupe scolaire Albert Bayet - rue Edouard Branly, Cherbourg-Octeville, CHERBOURG-EN-COTENTIN |
| CHERBOURG-EN-COTENTIN | 2 | 4 | 6 | 22 | périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Route des Fourches : côté impair - rue de la Polle : côté impair (partie comprise entre le chemin des Aiguillons et la rue des Fourches) - chemin des Aiguillons : côté pair - rue Claude Debussy - rue Max Pol Fouchet : côté impair - limite de l'avenue René Schmitt (non comprise). | maison Flora Tristan - 33 rue de Bougainville, Cherbourg-Octeville, CHERBOURG-EN-COTENTIN |
| CHERBOURG-EN-COTENTIN | 2 | 4 | 8 | 23 | périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Boulevard de l'Atlantique : intersection avenue de Normandie - ligne droite dans le prolongement de la rue de la Liberté - rue de la Liberté : côté impair - chemin vicinal - boulevard de l'Atlantique : côté pair - rue de l'Artois - rue de Bretagne - rue des Bocages : côté pair - rue du Maine - rue de Picardie : côté impair - avenue de Normandie : côté pair - rue de Bassigny - rue du Barois - rue de Champagne - avenue de Normandie : côté impair (partie comprise entre la rue de Champagne et le Boulevard de l'Atlantique). | école maternelle Les Tournesols - 2 rue du Valois, Cherbourg-Octeville, CHERBOURG-EN-COTENTIN |
| CHERBOURG-EN-COTENTIN | 2 | 4 | 8 | 24 | périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Avenue de Normandie : côté pair (partie comprise entre le boulevard de l'Atlantique et la place de Bourgogne) - rue de l'Argonne - rue du Châtillonnais - place de Bourgogne - rue de Bourgogne : côté pair - rue de Provence (non comprise) - rue de la Roche qui Pend (non comprise) - chemin rural : jusqu'à la limite territoriale de la Glacerie - chemin des Grands Ragotins (non compris) - rue Jack Meslin (non compris) - boulevard de l'Atlantique (non compris). | Maison Pour Tous - square du Nivernais, Cherbourg-Octeville, CHERBOURG-EN-COTENTIN |
| CHERBOURG-EN-COTENTIN | 2 | 4 | 7 | 25 | périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Boulevard de l'Atlantique : côté impair - rue de l'Artois - rue de Bretagne : côté pair - rue des Bocages : côté impair - rue du Maine : côté impair - Rue de Picardie : côté pair - avenue de Normandie : côté impair - rue du Ternois - rue du Marquenterre - chemin de l'Amont-Quentin : côté pair. | gymnase de l'Amont-Quentin - avenue de Normandie, Cherbourg-Octeville, CHERBOURG-EN-COTENTIN |
| CHERBOURG-EN-COTENTIN | 2 | 4 | 8 | 26 | périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue Roger Salengro : depuis l'intersection de la rue Delalée jusqu'à la rue Victor Hugo - rue Victor Hugo : partie comprise entre le carrefour Salengro/Barbusse et la Chasse à Bolle - résidence le Coteau - chasse à Bolle - chemin du Hameau les Parts - rue Aristide Briand - chemin des Buissons - rue Jacques Prévert : partie comprise entre la rue Etienne Dolet et la rue Joliot Curie - rue Joliot-Curie : entre la rue Jacques Prévert et la rue Roger Salengro, côté impair - rue Roger Salengro : entre la rue Joliot-Curie et la rue Delalée, côté pair - rue Delalée : côté pair - rue Waldeck | foyer Jacques Prévert - rue Jacques Prévert, Cherbourg-Octeville, CHERBOURG-EN-COTENTIN |

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2023 : communes à bureaux de vote multiples

| | | | | | | |
|-----------------------|---|---|----|----|--|--|
| | | | | | Rousseau : côté impair - rue Ernest Renan : côté pair - boulevard de l'Atlantique jusqu'à l'intersection rue Jack Meslin - rue Jack Meslin jusqu'à intersection rue Combes - rue Combes - rue Waldeck Rousseau : intersection rue Delalée - passage Pezet. | |
| CHERBOURG-EN-COTENTIN | 2 | 4 | 12 | 27 | électeurs et des électrices domiciliés dans les rues ainsi définies : Rue de Beuzeville, rue Bigard, impasse Bigard, rue Anatole France, rue Gambetta, 2 à 4 rue des 3 Hangars, rue Jean-François Millet, 2 à 118 rue de la Paix, 97 à 153 rue de la Paix, rue du Docteur Roux, avenue de Tourville, rue Albert 1er, 35 à 9999 rue Paul Bert, 32 à 9998 rue Paul Bert, rue Lavoisier, rue Hamelin, rue Vauban, résidence Vauban, avenue du 11 novembre, avenue du 8 mai, place Hippolyte Mars. | centre social « Le CETICI » - 40 avenue de Tourville, Equeurdreville-Hainneville, CHERBOURG-EN-COTENTIN |
| CHERBOURG-EN-COTENTIN | 2 | 4 | 12 | 28 | électeurs et des électrices domiciliés dans les rues ainsi définies : Rue Jeanne d'Arc, 1 à 33 rue Paul Bert, 2 à 30 rue Paul Bert, résidence du Centre, rue Dabosville, rue Alphonse Daudet, rue Léon Jouhaux, rue Général Leclerc, rue Hervé Mangon, rue André Le Notre, 1 à 95 rue de la Paix, résidence du Parc, rue de la République, rue Roger Salengro, résidence du Stade, rue Mathieu, 77 à 99 rue Amiral Courbet, 94 à 110 rue Amiral Courbet, 75 à 9999 rue Carnot, 88 à 9998 rue Carnot, résidence Carnot, 1 à 35 rue des Couplets, rue des Résistants, résidence François Mansart, résidence Claude-Nicolas Ledoux. | mairie déléguée d'Equeurdreville-Hainneville - place Hippolyte Mars, Equeurdreville-Hainneville, CHERBOURG-EN-COTENTIN |
| CHERBOURG-EN-COTENTIN | 2 | 4 | 12 | 29 | électeurs et des électrices domiciliés dans les rues ainsi définies : Rue Branly, rue Charcot, résidence Charcot, avenue du Chevreuil, rue Winston Churchill, résidence La Cotentine, rue Victor Hugo, rue du Docteur Laennec, 2 à 9998 rue des Maçons, rue Alfred de Musset, rue Pasteur, résidence Henri Ribière, rue Henri Ribière, rue de Verdun, 3 à 69 rue Félix Faure, 2 à 82 rue Félix Faure, rue Charles Gounod. | centre social « Le CETICI » - 40 avenue de Tourville, Equeurdreville-Hainneville, CHERBOURG-EN-COTENTIN |
| CHERBOURG-EN-COTENTIN | 2 | 4 | 12 | 30 | électeurs et des électrices domiciliés dans les rues ainsi définies : Rue Salvador Allende, rue Louis Blanc, impasse Les Costils, 2 à 30 rue du Val de la Crespinière, rue Max Dormoy, impasse des 3 échelles, allée Benoît Frachon, rue Benoît Frachon, square Benoît Frachon, allée Jean Lebas, 33 à 9999 rue Jean Lebas, 2 à 9998 rue Jean Lebas rue César Lecrès, rue Georges Mandel, impasse Le Pré du Milieu, impasse du Petit Pré de la Pente, impasse de la Pente, rue René Schmitt, rue Paul Vastel, résidence du Val l'Abbé, rue du Val l'Abbé. | locaux du service Jeunesse et Sports « Bains-Douches »- rue des Résistants, Equeurdreville-Hainneville, CHERBOURG-EN-COTENTIN |
| CHERBOURG-EN-COTENTIN | 2 | 4 | 12 | 31 | des électeurs et des électrices domiciliés dans les rues ainsi définies : Rue du Clos Bihel, rue Aristide Briand, rue du Rond Buisson, rue Paul Doumer, 71 à 9999 rue Félix Faure, 84 à 9998 rue Félix Faure, allée Félix Faure, rue des Hauts du Fay, hameau du Fay, rue des Giberges, La Granchette, Grimesnil, rue John Kennedy, Les Margannes, rue du Tôt Neuf, allée du Tôt Neuf, rue du Docteur Schweitzer, Les Varendes, rue Viviani, rue de la Petite Vaujouenne, résidence du Printemps, rue de Belgique, rue de la Cité, 1 à 9999 rue du Vieux Tôt, Le Clos Hébert, hameau du Pilon, chemin du Val l'Abbé, avenue du Thivet, rue des Jardins de l'Agora, allée de la Valériane, allée de la Sarriette, allée de la Marjolaine, allée de la Sauge, allée du Basilic, allée du Millepertuis, place de la Passiflore, place des Capucines, place de la Verveine, allée du Cerfeuil, allée de l'Origan. | locaux du service Jeunesse et Sports « Bains-Douches » - rue des Résistants, Equeurdreville-Hainneville, CHERBOURG-EN-COTENTIN |
| CHERBOURG-EN-COTENTIN | 2 | 4 | 12 | 32 | électeurs et des électrices domiciliés dans les rues ainsi définies : Rue Jules Adler, rue du Clos des Avoines, rue des Bruyères, rue Félix Buhot, rue Pierre Campain, rue Cotis Capel, rue des Chardons, rue Emile Dorrée, rue Dubost, rue Gilles de Gouberville, rue des Herches, rue des Iris, rue Louise Michel, rue de l'Orge, rue William-Didier Pouget, rue Pierre | centre social « Le Totem » - rue des Hauts Varengs, Equeurdreville-Hainneville, CHERBOURG-EN-COTENTIN |

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2023 : communes à bureaux de vote multiples

| | | | | | | |
|-----------------------|---|---|----|----|---|--|
| | | | | | Renaudel, rue du Seigle, 2 à 9998 rue du Vieux Tôt, rue du Bel Tôt, rue de la Petite Corbeille, rue des Hauts Varengs, rue de la Vallée Dubost. | |
| CHERBOURG-EN-COTENTIN | 2 | 4 | 12 | 33 | électeurs et des électrices domiciliés dans les rues ainsi définies : 132 à 172 rue Arago, 135 à 163 rue Arago, place des Azalées, avenue Léon Blum, impasse de la Bonde, rue du Colza, rue du Coteau, rue des Genêts, rue Guerry, place du Clos des Herches, rue de la Lavande, rue Pierre Loti, rue du Sarrasin, 1 à 17 rue de la Vallée, 2 à 14 rue de la Vallée. | centre social « Le Totem » - rue des Hauts Varengs, Equeudreville-Hainneville, CHERBOURG-EN-COTENTIN |
| CHERBOURG-EN-COTENTIN | 2 | 4 | 12 | 34 | électeurs et des électrices domiciliés dans les rues ainsi définies : Rue Honoré de Balzac, 101 à 139 rue Amiral Courbet, 112 à 152 rue Amiral Courbet, rue Alexandre Dumas, square Alexandre Dumas, rue Gustave Flaubert, rue Lamartine, rue du Clos Noël, rue des Longues Pierres, rue Boël Rideret, rue du Rideret, rue Jean-Jacques Rousseau, rue George Sand, rue Paul Verlaine, rue Alfred de Vigny, rue Emile Zola, avenue Danton. | centre social « Le Totem » - rue des Hauts Varengs, Equeudreville-Hainneville, CHERBOURG-EN-COTENTIN |
| CHERBOURG-EN-COTENTIN | 2 | 4 | 12 | 35 | électeurs et des électrices domiciliés dans les rues ainsi définies : 81 à 133 rue Arago, 82 à 130 rue Arago, résidence Amiral Le Bigot, rue des Brèches, résidence de la Bretonnière, 2 à 9998 rue des Couplets, 37 à 9999 rue des Couplets, passage des Couplets, résidence des Couplets, Fort des Couplets, rue du Clos Drouot, résidence des Goths, rue de la Hurque, chemin de la Redoute. | école François Mitterrand - rue des Couplets, Equeudreville-Hainneville, CHERBOURG-EN-COTENTIN |
| CHERBOURG-EN-COTENTIN | 2 | 4 | 12 | 36 | électeurs et des électrices domiciliés dans les rues ainsi définies : Rue Ampère, rue de Sainte-Anne, 1 à 79 rue Arago, 2 à 80 rue Arago, rue de la Baie, rue Bonnissent, rue Colbert, impasse Compère, rue Diderot, rue des Flots, rue du Fort, rue de l'Herberaie, rue de la Hougue, rue Jean Macé, 171 à 9999 rue de la Paix, 182 à 9998 rue de la Paix, rue Parmentier, rue Camille Pelletan, rue de la Rade, rue de la Saline, boulevard de la Saline, rue de la Valette, 35 à 9999 rue Eugène Ledentu. | école François Mitterrand - rue des Couplets, Equeudreville-Hainneville, CHERBOURG-EN-COTENTIN |
| CHERBOURG-EN-COTENTIN | 2 | 4 | 12 | 37 | électeurs et des électrices domiciliés dans les rues ainsi définies : Rue Jean Bart, rue Baubigny, rue Bourgeois, hameau Bourgeois, 1 à 73 rue Carnot, 2 à 86 rue Carnot, rue Cherbonnier, 1 à 75 rue Amiral Courbet, 2 à 92 rue Amiral Courbet, rue Hamel, impasse Laurent, 1 à 33 rue Eugène Ledentu, 2 à 52 rue Eugène Ledentu, rue Maillard, rue Mignot, 120 à 180 rue de la Paix, 155 à 169 rue de la Paix, camping de la Saline, résidence de la Saline, impasse Jean Macé, rue du Clos de l'Est, chemin des Couplets, Cour des Avoynes. | école maternelle des Avoynes - rue Amiral Courbet, Equeudreville-Hainneville, CHERBOURG-EN-COTENTIN |
| CHERBOURG-EN-COTENTIN | 2 | 4 | 12 | 38 | électeurs et des électrices domiciliés dans les rues ainsi définies : Avenue de Bellefonds, rue Louis Blériot, résidence de la Bonde, rue Hélène Boucher, avenue de Brécourt, avenue de Capel, rue Jacques Cartier, passage Françoise Dolto, rue Amiral Duquesne, rue Saint-Exupéry, rue Surcouf, rue Dumont d'Urville. | Le Puzzle - rue Jean Moulin, Equeudreville-Hainneville, CHERBOURG-EN-COTENTIN |
| CHERBOURG-EN-COTENTIN | 2 | 4 | 12 | 39 | électeurs et des électrices domiciliés dans les rues ainsi définies : Village de Brécourt, résidence Brécourt, rue René Lecanu, 1 à 157 avenue Jacques Prévert, 2 à 160 avenue Jacques Prévert, rue de la Palière aux Renards, résidence Lecanu, résidence Lecanu IV, rue Jean Moulin. | centre social Le Puzzle - rue Jean Moulin, Equeudreville-Hainneville, CHERBOURG-EN-COTENTIN |
| CHERBOURG-EN-COTENTIN | 2 | 4 | 12 | 40 | électeurs et des électrices domiciliés dans les rues ainsi définies : Rue Barbey d'Aurévilly, rue Barthélémy, Bénécère, chemin de la Bihardoise, la Bihardoise, Les | ancienne mairie d'Hainneville - rue Albert Mahieu, Equeudreville-Hainneville, CHERBOURG-EN- |

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2023 : communes à bureaux de vote multiples

| | | | | | | |
|-----------------------|---|---|----|----|--|--|
| | | | | | Buissons, rue des Champs, Le Moulin de la Chaussée, rue de l'Egalité, L'Etang, rue Jules Ferry, rue du Granché, 53 à 9999 rue des Haizes, 56 à 9998 rue des Haizes, place Jean Jaurès, rue du Clos Saint-Jean, La Judée, place du 24 juin, rue Léo Lagrange, rue Albert Mahieu, Les Noires Mares, chemin de la Plaine Mesline, rue du Clos des Monts, rue Jean Nicolle, Les Fermes du Parc, rue du Presbytère, rue Ernest Renant, allée des Ruettes, rue des Ruettes, La Trainsellerie, chasse Trépin, rue Edouard Vaillant, 16 à 9998 rue de la Vallée et 19 à 9999 rue de la Vallée, rue de la Mare, rue des Clos du Sud, allée des Jardins. | COTENTIN |
| CHERBOURG-EN-COTENTIN | 2 | 4 | 12 | 41 | électeurs et des électrices domiciliés dans les rues ainsi définies : Rue Vincent Auriol, avenue de Bénéçère, Le Mont Brûlant, 20 à 9998 rue Ferdinand Buisson, 35 à 9999 rue Ferdinand Buisson, rue Marcel Carné, rue Georges Clémenceau, rue des Ecoles, rue Eisenhower, allée Eisenhower, rue des Guelles, 1 à 51 rue des Haizes, 2 à 54 rue des Haizes, rue de la Houlgatte, chemin de la Houlgatte, résidence Lecanu III, hameau Langlois, rue Yves Montand, 159 à 9999 avenue Jacques Prévert, 162 à 9998 avenue Jacques Prévert, rue Docteur Schaffner, rue Albert Thomas, rue Alexandre Trauner, rue des Terres d'Avril, rue des Petits Clos, rue de la Garenne, rue de la Lande, rue des Montagnes, rue des Hautes Terres, rue des Grandes Vallées, chemin Rural n° 11, chemin de Capel. | maison des associations Charles Davoury - rue Ferdinand Buisson, Equeurdreville-Hainneville, CHERBOURG-EN-COTENTIN |
| CHERBOURG-EN-COTENTIN | 2 | 4 | 12 | 42 | électeurs et des électrices domiciliés dans les rues ainsi définies : Rue Georges Brassens, allée Jacques Brel, rue Jacques Brel, 1 à 27 rue Ferdinand Buisson, 2 à 18 rue Ferdinand Buisson, 9 à 9999 rue des Claires, 10 à 9998 rue des Claires, allée Jean-Baptiste Clément, rue Jean-Baptiste Clément, rue Pierre Curie, rue de la Digue, rue des Embruns, rue Général de Gaulle, rue de la Belle Jardinière, rue de la Mer, rue de l'Orée, rue Jean Perrin, rue de l'Abbé Pierre, rue du Petit Port, 17 à 9999 rue des Prés, 22 à 9998 rue des Prés, rue du Rivage, rue Marcel Sembat, rue Lech Walesa, rue du Hameau de la Mer, allée des Ruets, allée des Sablons. | maison des associations Charles Davoury - rue Ferdinand Buisson, Equeurdreville-Hainneville, CHERBOURG-EN-COTENTIN |
| CHERBOURG-EN-COTENTIN | 2 | 4 | 7 | 43 | électeurs et des électrices domiciliés dans les rues ainsi définies : Les Rouges Terres, rue Jean Michel, rue du Val Pré Vert, chemin du Cloquant, rue saint Exupéry, la Chancelière, rue Montmartre, rue Hélène Boucher, impasse Didier Daurat, rue Maryse Bastié, rue de la Prairie, rue Pierre Guérout, impasse Louise Rousseau, rue Alexandre Piédagnel, impasse Michel Legoupil, rue Louis Beuve, rue de la Motterie, rue du Verger, résidence du Bois de la Motte, Ferme de la Motterie, impasse des Cerisiers, impasse des Charmilles, rue des Terres Feuillies, rue Diane de Beausacq, rue Joséphine Eustace, impasse des Peupliers, rue Marie-Ernestine Serret. | mairie déléguée de La Glacerie - Les Rouges Terres, La Glacerie, CHERBOURG-EN-COTENTIN |
| CHERBOURG-EN-COTENTIN | 2 | 4 | 7 | 44 | électeurs et des électrices domiciliés dans les rues ainsi définies : Rue Louis Lansonneur, Vallée de Quincampoix, Pont Cosnard, la Brunerie, la Roche aux Renards, le Bas de la Loge, le chant des Oiseaux, la source des Oiseaux, impasse Cadel, rue des Eaux Minérales, rue Lucet, rue Lefèvre et Toulorge. | vestiaires Lucet, La Glacerie, CHERBOURG-EN-COTENTIN |
| CHERBOURG-EN-COTENTIN | 2 | 4 | 7 | 45 | électeurs et des électrices domiciliés dans les rues ainsi définies : Tour Lamartine, Tour Verlaine, Tour Victor Hugo, Tour Baudelaire, Tour Alfred de Musset, centre social, rue Jean-François Millet, bâtiment les Mésanges, bâtiment les Bouvreuils, bâtiment les Mouettes, bâtiment les Canaris, bâtiment les Fauvettes, bâtiment les Cyprès, bâtiment les Saules, les Romarins, les Roseaux, bâtiment les Genêts, bâtiment les Bouleaux, bâtiment les Merisiers, bâtiment les Pins, bâtiment les Hirondelles, bâtiment les Rouges Gorges, bâtiment les Chardonnerets, rue Verlaine, les Myrtilles, les Magnolias, les Fougères, les Acacias, rue de Beauséjour, rue de Bellevue, rue Centrale, rue de la Butte, rue des Ecoles, rue de la Ruche, rue Jean | salle de sport Bellevue, La Glacerie, CHERBOURG-EN-COTENTIN |

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2023 : communes à bureaux de vote multiples

| | | | | | | |
|-----------------------|---|---|----|----|--|---|
| | | | | | Moulin, rue Pasteur, rue Alfred Rossel, impasse le Long Pré, rue des Hauts Vents. | |
| CHERBOURG-EN-COTENTIN | 2 | 4 | 7 | 46 | électeurs et des électrices domiciliés dans les rues ainsi définies : Rue Emile Bertin, Hameau es Contes, chemin de la Vollée, résidence Victor Martin, résidence St Gobain, rue des Ajoncs, les Brûlins, rue Léon Blum, rue du Rocher, hameau Vigot, hameau Quévillon, rue des Carrières, impasse de la cité Robert, hameau Gringoire, manoir de la Fieffe, la fontaine de Jouvence, hameau Quévastre, les Costils, rue Mézine, hameau Truffert, le Bas du But, les Essarts, les Cables, rue du Général Leclerc, rue du Souvenir, rue Louis Lucas de Néhou, rue des Verriers, rue de l'Eglise, rue Louis Lelaidier, triage de Bellevue, village de la Verrerie, village de l'Eglise, le Clos Mouret, moulin Ingouf, les Sorbiers, hameau Baudet, hameau Luce, la Croix Luce, hameau es Bruns, Bruneval, la Roquette, le Moulin Contant, Grandcamp, la Fieffe aux Clercs, La Cour aux Clercs, la Guéretterie, la Ménagerie, la Flague, la Croix des Flagues, la Réveillerie, les Traines, Moulin la Banque, l'Asselinerie, le Bois Fourmy, les Roches, le domaine des Roches, le bois des Roches, la Vente, la Roche au Chapt, la Blanche Lande, l'Aubrisserie, la maison Bertrand. | salle de la manufacture - Village, La Glacerie, CHERBOURG-EN-COTENTIN |
| CHERBOURG-EN-COTENTIN | 2 | 4 | 7 | 47 | électeurs et des électrices domiciliés dans les rues ainsi définies : Rue de Bel Air, rue Jacques Prévert, rue Stéphane Mallarmé, rue Frédéric Mistral, rue Charles Péguy, rue Charles Perrault, chemin de Crèveceur, la mare à Canards, rue des Coquelicots, rue des Ombelles, rue des Bruyères, rue des Campanules, résidence Rembrandt, la Bricquerie, rue Claude Debussy, rue Hector Berlioz, rue Georges Bizet, rue Jean-Baptiste Lully, rue Jules Massenet, rue Maurice Ravel, rue Emmanuel Chabrier. | salle de sport - Menut 1, La Glacerie, CHERBOURG-EN-COTENTIN |
| CHERBOURG-EN-COTENTIN | 2 | 4 | 7 | 48 | électeurs et des électrices domiciliés dans les rues ainsi définies : Avenue de la banque à Genêts, rue de la banque à Genêts, Clos de la Haise, allée des Petites Roches, allée du Feu Berqué, allée du long clos, rue René Leseigneur, chemin de la Chesnée, rue Noël, la Callouetterie, la Loge, le Tronquet, le Caillou, la banque à Genêts, la Pierre Butée, ferme de la Marette, rue Pierre et Marie Curie, le Clos à Froment, résidence le Clos Bricot, rue Antoine-Laurent Lavoisier, rue Marcellin Berthelot, parc d'activités les Marettes, rue des Renardières, rue du Taillis Courbé, place des Buissonnets. | salle de sport - Menut 2, La Glacerie, CHERBOURG-EN-COTENTIN |
| CHERBOURG-EN-COTENTIN | 2 | 4 | 7 | 49 | électeurs et des électrices domiciliés dans les rues ainsi définies : Rue Henri Cornat, rue Martin Luther King, rue Alfred Kastler, rue Louis Blériot, rue du 8 mai 1945, rue Georges Guynemer, rue Jean Mermoz, rue de la Normandie, place du Cotentin, résidence La Petite Mare du Bout, résidence de la Saillanderie, rue Docteur Schweitzer, rue des Jardinets, place de la Janière, impasse des Pommiers, rue Ambroise Paré, impasse Jean Monnet, rue Robert Schuman, chemin de la Saillanderie. | salle polyvalente Picquenot - rue Henri Cornat, La Glacerie, CHERBOURG-EN-COTENTIN |
| CHERBOURG-EN-COTENTIN | 2 | 4 | 14 | 50 | électeurs et électrices domiciliés dans les rues ainsi définies : Rue des Acacias, avenue d'Allmendingen (du n° 3 exclu au n° 9 inclus - côté impair), avenue d'Allmendingen (du n° 102 exclu au n° 108 inclus - côté pair), rue André Ampère, allée Nicolas Appert, rue de l'Avant Cour, rue du Val Avril, chemin de la Bascule, rue du Bigard, chemin du Bigard, rue Louis Braille, rue du Breton, allée du Bas Champ, rue des Charmilles, rue des Châtaigniers, rue de la Chênaie, rue des Claires (du n° 2 inclus au n° 8 inclus côté pair) rue des Claires (du n° 1 inclus au n° 7 inclus côté impair), rue de la Coquerie, avenue de Couville, rue Joseph Cugnot, allée Danton, avenue de l'Epiney, (du n° 1 inclus au n° 11 inclus - côté impair) avenue de l'Epiney (du n° 2 inclus au n° 4 inclus - côté pair), rue des Frênes, rue des Gains, chemin du Hamelet, allée Marie Harel, rue des Hêtres, chemin de la Houlegatte, rue Général Leclerc, rue | mairie déléguée de Querqueville - avenue de Couville, Querqueville, CHERBOURG-EN-COTENTIN |

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2023 : communes à bureaux de vote multiples

| | | | | | | |
|-----------------------|---|---|----|----|--|--|
| | | | | | du Lucas, allée Louis Lemièrre, rue des Mesliers, rue des Ormeaux, allée Denis Papin, rue du Grand Quesnay, chemin du Petit Quesnay, passage du Grand Quesnay, rue du Rochamp, Place Robert Schuman, rue des Tilleuls, rue de Verdun. | |
| CHERBOURG-EN-COTENTIN | 2 | 4 | 14 | 51 | électeurs et électrices domiciliés dans les rues ainsi définies : Allée des Aigrettes, place des Albatros, rue du Grand Clos, allée des Cormorans, rue des Courlis, allée des Courlis, avenue de Dixmude, avenue de l'Epiney (du n° 4 exclu au n° 80 inclus - côté pair), avenue de l'Epiney (du n° 11 exclu au n° 125 inclus côté impair), rue du Fort, rue René Fouquet, rue des Francs, rue Roger Glinel, allée des Goëlands, boulevard de la Hague, (du n° 0 exclu au n° 16 inclus - côté pair), rue des Haies, rue Lemagnen, allée des Macareux, rue des Mouettes, rue de la Plage, rue du Port, rue des Prés (du n° 2 inclus au n° 20 inclus - côté pair), rue des Prés (du n° 1 inclus au n° 15 inclus - côté impair), rue de la Rocambole, rue de la Roselière, rue Vieille Rue, allée des Sarcelles, allée des Cols Verts. | école des Courlis - 8 rue des Courlis, Querqueville, CHERBOURG-EN-COTENTIN |
| CHERBOURG-EN-COTENTIN | 2 | 4 | 14 | 52 | électeurs et électrices domiciliés dans les rues ainsi définies : Rue des Ajoncs, rue d'Amfreville, rue des Bruyères, rue Pierre Cardron, allée du Carré, chemin de la Cavée, rue de l'Epine Due, allée des Eclettes, rue de l'Eglise, allée des Embruns, résidence du Mont Faucon, allée des Floris, allée des Galets, place général de Gaulle, rue des Genêts, rue Pierre Guéroult, boulevard de la Hague (du n° 1 inclus au n° 17 inclus - côté impair), boulevard de la Hague (du n°18 exclu au n° 24 inclus côté pair), rue des Hortensias, passage des Iris, rue des Jonquilles, rue du Grand Large, rue de la Marche, allée du Clos Motil, allée du Pilate, rue du Presbytère, allée des Razbanns, chemin du Clos de la Roche, allée des Rochers, chemin du Rossol, allée de la Vigie, rue des Vignières, rue de l'Epine Vinette. | école des Fauvettes - 5 bis rue Roger Glinel, Querqueville, CHERBOURG-EN-COTENTIN |
| CHERBOURG-EN-COTENTIN | 2 | 4 | 14 | 53 | électeurs et électrices domiciliés dans les rues ainsi définies : Allée de l'Acre, avenue d'Allmendingen (du n° 1 inclus au n° 3 inclus - côté impair), avenue d'Allmendingen (du n° 2 inclus au n° 102 inclus - côté pair), allée des Aubépines, place Barbey d'Aurevilly, allée de la Bihée de Bas, allée des Berbéris, rue des Longs Bois, allée de la Brèche, allée des Carrières, allée des Chèvrefeuilles, rue des Trois Cornières, allée des Cyprès, allée Emile Dorrée, allée des Faudés, rue des Trois Fontaines, allée des Fuchsias, allée des Fusains, allée des Glycines, allée de la Bihée de Haut, chemin des Moulins à Huile, allée des Jasmins, allée des Lauriers, rue Messent, allée Messent, Place Jean-François Millet, rue du Mont, rue des Mourets, allée des Pommiers, allée du Roc, allée de la Source, allée des Tuyas, rue du Touraillon, rue de la Tourde, rue du Tourne Pierre. | salle de L'Acre - 16 allée de l'Acre, Querqueville, CHERBOURG-EN-COTENTIN |
| CHERBOURG-EN-COTENTIN | 2 | 4 | 24 | 54 | périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Axe partant du rond-point Jean Moulin jusqu'au rond-point de Penesme - avenue des prairies du n° 1 au 300 inclus - rue du clos Robin inclus - axe partant de l'intersection de l'avenue des Prairies et de la rue Gambetta non incluse jusqu'à l'intersection de la rue Médéric et de la rue Aristide Briand non incluses - axe de l'intersection de la rue Médéric et de la rue Aristide Briand non incluses jusqu'à l'intersection de la rue de la Chasse aux Loups et la rue des Jardins des Poètes non incluse - rue de la Chasse aux Loups - rue des Artisans - rond-point Jean Moulin | mairie déléguée de Tourlaville - 109 avenue des Prairies, Tourlaville, CHERBOURG-EN-COTENTIN |
| CHERBOURG-EN-COTENTIN | 2 | 4 | 24 | 55 | périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue Jean Moulin (impair) - rue du Bois (impair) - rue Général Leclerc (pair) - rue du Grand Pré - rue des Entreprises - axe allant de la rue des Entreprises au rond-point Jean Moulin | école Emile Zola - 116 rue du Général Leclerc, Tourlaville, CHERBOURG-EN-COTENTIN |

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2023 : communes à bureaux de vote multiples

| | | | | | | |
|-----------------------|---|---|----|----|---|---|
| CHERBOURG-EN-COTENTIN | 2 | 4 | 24 | 56 | périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue Général Leclerc (impair) - rue de la Bretonnière (pair) - boulevard Maritime (du n° 1 au n° 32) - rue Jules Ferry non incluse - rue Général Leclerc (impair) | école Ferdinand Buisson - 51 rue du Général Leclerc, Tourlaville, CHERBOURG-EN-COTENTIN |
| CHERBOURG-EN-COTENTIN | 2 | 4 | 24 | 57 | périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Axe partant de la rue Jean Moulin (pair) jusqu'au rond-point Jean Moulin - axe partant du rond-point Jean Moulin au rond-point de Penesme - chemin des Cachettes non inclus - route des Sourds non incluse - chemin des Costils non inclus - route de la Glacerie (impair) - rue Léon Blum (impair) - rue Fleming (impair) - rue Jean Moulin (pair) | CLSH Léon Blum - Hameau Quévillon, impasse Jules Verne, Tourlaville, CHERBOURG-EN-COTENTIN |
| CHERBOURG-EN-COTENTIN | 2 | 4 | 24 | 58 | périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Axe partant du rond-point de Collignon au Boulevard de Collignon non inclus dans le prolongement de la rue des Marsouins incluse - longer la mer jusqu'à la route des Pierres - route des Pierres - axe partant de l'intersection de la route des Pierres et du chemin des Princes (Digosville), coupant la route des Couplets au n° 600 inclus, contournant la déchetterie par le sud jusqu'au rond-point de Collignon. | centre de loisirs Le Becquet - 973, rue du Becquet, Tourlaville, CHERBOURG-EN-COTENTIN |
| CHERBOURG-EN-COTENTIN | 2 | 4 | 24 | 59 | périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Boulevard Maritime (du n°s 34 au 104) - rue Aristide Briand (impair) - axe partant de l'intersection de la rue Aristide Briand et de la rue Médéric jusqu'à l'intersection de la rue des Jardins des Poètes et de la Chasse aux Loups non incluse - axe partant de l'intersection de la rue des Jardins des Poètes et de la Chasse aux Loups non inclus à l'intersection de la rue de la Chasse aux Loups et la rue du Grand Pré non incluses - rue Jules Ferry - boulevard Maritime. | école Jules Ferry - 397 rue Aristide Briand, Tourlaville, CHERBOURG-EN-COTENTIN |
| CHERBOURG-EN-COTENTIN | 2 | 4 | 24 | 60 | périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue du Port (pair) jusqu'à la RN13 - axe partant de la RN13 au rond-point des Flamands - boulevard de Collignon - rue de la Mer - chemin de la Mare - axe partant du chemin de la Mare à l'intersection de la rue de la Croix Morel et de la route du Caplain non incluse - axe partant de la route du Caplain non incluse à l'intersection de la rue de la Calvadière non incluse et de la rue Wilson - rue Wilson (du n° 400 au 1104 et du 427 au 1119) - rue du 8 mai 1945 (impair) - rue du Port des Flamands (pair) | école Voltaire - rue du 8 mai 1945, Tourlaville, CHERBOURG-EN-COTENTIN |
| CHERBOURG-EN-COTENTIN | 2 | 4 | 24 | 61 | périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue Gambetta (à partir de l'intersection de l'Avenue des Prairies - pair) - rue Général de Gaulle (pair) - place Victor Hugo - rue de Verdun non incluse - rue de l'Eglantine non incluse jusqu'au Boulevard de l'Est - axe partant du boulevard de l'Est jusqu'au rond-point de Penesme - avenue des Prairies du n° 301 au n° 700 - rue Gambetta | centre multi-activités Gambetta - 75 rue du Général de Gaulle, Tourlaville, CHERBOURG-EN-COTENTIN |
| CHERBOURG-EN-COTENTIN | 2 | 4 | 24 | 62 | périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Avenue de Northeim (à partir de l'intersection des rues Justin Godard et Henri Becquerel - foyer des Myosotis exclu) - rue Gambetta (jusqu'à l'intersection des rues Aristide Briand et Médéric) - rue Aristide Briand (pair) - rue Jean Goubert non incluse - chasse de la Madeleine - rue Justin Godard non incluse - avenue de Northeim | salle de l'Europe - rue de la Moignerie, Tourlaville, CHERBOURG-EN-COTENTIN |
| CHERBOURG-EN-COTENTIN | 2 | 4 | 24 | 63 | électeurs et électrices domiciliés à l'intérieur d'un périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue Gambetta (du n° 81 au n° 143) - rue des Maraîchers - rue du Clos Saint Jean - rue des Roseaux - rue du Caplain (du n° 15 au n° 245) - avenue de Northeim non incluse - foyer des Myosotis - rue Gambetta. | école Jean-Jacques Rousseau - 171 rue du Caplain, Tourlaville, CHERBOURG-EN-COTENTIN |

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2023 : communes à bureaux de vote multiples

| | | | | | | | |
|-----------------------|---|---|----|----|---|--|--|
| CHERBOURG-EN-COTENTIN | 2 | 4 | 24 | 64 | | périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue du Haut Mesnil - rue Gambetta (à partir du n° 145) - rue Général de Gaulle (impair) - rue du Val Canu (impair) - rue du hameau Garçonnet - route des Pierres non incluse jusqu'à l'intersection du chemin des Princes (Digosville) - axe partant de l'intersection de la route des Pierres et du chemin des Princes (Digosville), coupant la route des Couplets à partir du n° 601, contournant la déchetterie par le sud jusqu'à la route du Caplain - rue de la Calvadière - chasse du Quartier - rue Pierre Guéroult - hameau Frémy - axe coupant le boulevard de la Manche jusqu'à la rue du Haut Mesnil | ancienne mairie - 77 rue du Général de Gaulle, Tourlaville, CHERBOURG-EN-COTENTIN |
| CHERBOURG-EN-COTENTIN | 2 | 4 | 24 | 65 | | périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue du hameau Val Canu (à partir de l'intersection du hameau Garçonnet) - rue du Hameau de l'Eglise - rue de Verdun - rue de l'Eglantine - longer le boulevard de l'Est jusqu'au rond-point de Penesme - chemin des Cachettes - route des Sourds jusqu'au hameau Es Contes (D410 - La Glacerie) - limite territoriale avec La Glacerie - limite territoriale avec Disgosville | groupe scolaire Marie Ravenel - rue de l'Eglantine, Tourlaville, CHERBOURG-EN-COTENTIN |
| CHERBOURG-EN-COTENTIN | 2 | 4 | 24 | 66 | | périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue Augustin Le Maresquier - résidence Pontmarais - longer le boulevard de la Manche jusqu'à la rue du Caplain - rue du Caplain - rue des Bengalis- axe partant de l'intersection de la rue du Caplain et de la rue Wilson non incluse jusqu'à la rue du 8 mai 1945 - rue du 8 mai 1945 (pair) - rue du Port des Flamands (impair) - boulevard des Flamands - piste cyclable jusqu'à la rue Aristide Briand non incluse - rue Aristide Briand non incluse jusqu'à l'intersection de la rue Carnot non incluse et de la rue Jean Goubert - rue Jean Goubert - rue Justin Godard - avenue de Northeim non incluse jusqu'à l'intersection de la rue Augustin Le Maresquier | maison du temps libre - Avenue de Northeim, Tourlaville, CHERBOURG-EN-COTENTIN |
| CONDE-SUR-VIRE | 4 | 1 | 9 | 1 | X | commune historique de CONDE-SUR-VIRE | mairie, salle des fêtes, 2 place Auguste Grandin, CONDE-SUR-VIRE. |
| CONDE-SUR-VIRE | 4 | 1 | 9 | 2 | | commune historique de LE MESNIL-RAOULT | Salle des fêtes, 1 Sur le Mont, Le Mesnil-Raoult, CONDE-SUR-VIRE |
| CONDE-SUR-VIRE | 4 | 1 | 9 | 3 | | commune historique de TROISGOTS | mairie (annexe), Le Bourg, Troisgots, CONDE-SUR-VIRE |
| COUTANCES | 3 | 3 | 10 | 1 | X | boulevard Legentil de la Galaisie, boulevard Encoignard, impasse de la Mission, lotissement G. de Montbray, passage de la Poissonnerie, place de la Poissonnerie, place Georges Davy, place Georges Leclerc, place Lefrançois Lalande, place Saint-Pierre, rue du Bulsard, rue de la Halle au Blé, rue de la Mission, rue de la Poissonnerie, rue des Bouchers, rue des Halles, rue du Cardinal Guyot, rue du Lycée, rue du Puits Notre Dame, rue du 6 juin, rue Eléonor Daubrée, rue Geoffroy de Montbray, rue Geoffroy Herbert, rue Georges Clémenceau, rue Maréchal Foch, rue Montigny, rue Quesnel Morinière, rue Saint Evremond, rue Saint Martin, rue Saint Pierre, rue Tour Morin, rue du Perthuis Trouard, Square Flandre Dunkerque, rue Amiral l'Hermitte, rue Tancrede, parvis Notre-Dame, place du Général de Gaulle, rue Enclos Notre-Dame, rue Louis Beuve, rue d'Harcourt, cour de Cussy et rue Quesnel Canveaux, impasse de l'Evêché et rue Belle Place | hôtel de ville - salle des mariages - 7 place du Parvis Notre Dame, COUTANCES |
| COUTANCES | 3 | 3 | 10 | 2 | | boulevard de la Marne, Cour aux Magnens, Cour des Forges, Delasse, impasse de Saint-Malo, La Badinière, La Boudière, La Butte, La Charbonnière, La Croute aux Moines, La Fossierie, La Hedouanière, La Lucerie, La Martinière, La Paltièrre, La Roguerie, La Vallée, Le Hameau Turpin, Le Mousley, Le Petit Ménage, l'Écoulanderie, les Unelles, Les Cotils, lotissement de la Butte, résidence | hôtel de ville - salle R1 - 7 place du Parvis Notre Dame, COUTANCES |

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2023 : communes à bureaux de vote multiples

| | | | | | | |
|-----------|---|---|----|---|--|---|
| | | | | | de l'Ecoulanderie, résidence des Vignettes, rue Daniel, rue de la Broche, rue de l'Aqueduc, rue de Pile, rue Gérard Gaunelle, rue des Douves, rue des Piliers, rue Eric Tabarly, rue Pierre de Coubertin, rue Saint Dominique, rue Saint Maur, rue Tourville, ruelle Joseph Quesnel, ruelle Rose aux Bouais, village Beauvais, ruelle Château Pisquiny, rue Jeanne d'Arc, rue du Château Pisquiny, impasse du château Pisquiny, rue des Thermes, rue du Moulin de Bas et lotissement de l'Ecluse Chette, La Godefrairie | |
| COUTANCES | 3 | 3 | 10 | 3 | allée des Glaneuses, allée du Semeur, allée du Vanneur, avenue Jean-François Millet, impasse du Serpolet, le Clos du Puits, place de l'Angélus, rue de Guernesey, rue de Jersey, rue de l'Angélus, rue des Seringas, rue du Docteur Guillard, rue du Printemps, rue Jean-François Millet, rue Régis Messac et rue du Parc, place de l'Angélus et le Moulin de la Mare. | Ecole Clairefontaine, 13 rue Régis Messac COUTANCES |
| COUTANCES | 3 | 3 | 10 | 4 | auberge de la Mare, avenue Division Leclerc, chemin du Serpent, Hôtel Bonnet, impasse A Division Leclerc, impasse B Division Leclerc, impasse des Petits Champs, La Boulangerie, La Croiselière, La Croute du Nord, La Levrairie, La Louverie, La Petite Butte, La Porte du Parc, La Ruauderie, Le Chouquet, Le Clos du Moulin, Le Petit Manoir, Le Vieux Corbe, L'Ecauderie, lotissement de la Ruauderie, lotissement Guillon, Place du Vaudon, résidence de La Chesnaie, route de Rémilly, rue Aspirant Bouré, rue de Bruxelles, rue de la Guérie, rue de la Mare, rue des Petits Champs, rue des Prairies, rue des Serpents, rue du Hecquet et rue du Professeur Ramon, la Pièce du Bois, impasse Lycette Darsonval, rue du Docteur Fauvel, rue de la Nouvelle Idée, rue de Madrid, château de la Mare, la Chapelle de la Mare, rue Pasteur, rue de Rome, rue de Strasbourg, La Turne et avenue Jean Monet. | Ecole Clairefontaine, 13 rue Régis Messac COUTANCES |
| COUTANCES | 3 | 3 | 10 | 5 | allée Adolphe Willette, allée Auguste Renoir, allée Claude Monet, allée des Sorbiers, allée Jean Thezeloup, allée René Jouenne, avenue des Sapins, boulevard de Normandie, Le Haut de Casrouge, Le Parc, place Saint-Nicolas, Rault de la Verjusière, rue Tournée Saint-Nicolas, rue Boucherville, rue de l'Eternite, rue de la Source, rue de la Verjusière, rue de Normandie, rue des Acacias, rue des Sapins, rue des Sauges, rue des Sorbiers, rue du Docteur Dudouyt, rue du Palais de Justice, rue Joseph Lhotte, rue Paul Letarouilly, rue Saint-Nicolas, rue Tanneries Prod'hommes, Square Lebrun, Village Casrouge, avenue de la République, rue des Vikings et rue Croix Quillard, rue Thomas Dumarest et square Georges Laisney. | Lycée Lebrun – 2 rue Milon, COUTANCES |
| COUTANCES | 3 | 3 | 10 | 6 | allée des Sapins, allée des Tilleuls, boulevard Alsace Lorraine, chemin de Beauvais, chemin de la Porte, chemin des Sources, cité des Sapins, La Bourelière, La Forerie, La Masse, La Montbrière, La Porte, Le Grand Vaudome, Le Petit Vaudome, Le Vieux Moulin Nord, lotissement du Vieux Moulin, Moulin de Haut, Place du Général J. Wood, rue de la Cité Américaine, rue d'Ilkley, rue du Gai Logis, rue du Vieux Moulin, rue de l'Ecluse Chette, rue Henri Laloï, rue Pierre Vibet, rue Suisse Normande, rue Maréchal Joffre, rue Gambetta, rue du Pou qui Grimpe, rue Paul Maundrell, ruelle Fontaine Jouan, rue Rémy de Gourmont, impasse Maréchal Joffre, la Belle Hotesse, rue Milon, rue Ernest Lelièvre, rue du Val des Près, hameau du Vaudon, Domaine du Vaudon, Le Roqueret, rue Louis Arretche, rue Daniel Brottier, rue Siméon Luce et Pont Maudouit. | Lycée Lebrun – 2 rue Milon, COUTANCES |
| COUTANCES | 3 | 3 | 10 | 7 | allée du Pré Neuf, allée Paul Bocage, avenue de Verdun, chemin Notre-Dame de la Roquelle, cité Louis Lemare, impasse du Bord de Souilles, impasse du Manoir, La Quibouquière, Les Pièces de la Voie, lotissement des Courtilles, place de la Gare, résidence de la Roquelle, rue de la Galaisière, rue de la Gare, rue de la Madeleine, rue de la Roquelle, rue de Morville, rue de Regnéville, rue des Abattoirs, rue des Courtilles, rue des Teintures, rue du Bord de Souilles, rue du Manoir, rue du | École du pont de Souilles, 4 rue de la gare, COUTANCES |

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2023 : communes à bureaux de vote multiples

| | | | | | | | |
|--------------------|---|---|----|---|---|---|---|
| | | | | | | Mesnil Saint-Jean, rue du Pont de Soulles, rue du Pré Neuf, rue du Tram, rue du Viaduc, rue du Vieux Moulin Sud, rue Ernest Hulin, rue Planche Maurice, ruelle aux Maitres, ruelle du Prépont, rue de la Croute, rue des Arbreaux, rue du Chantre et place de la Croute, rue Albert 1er et Village Guerny | |
| CREANCES | 3 | 3 | 11 | 1 | X | électeurs et des électrices dont les noms commencent par les lettres A à LEE inclus. | 126 boulevard de la Mer, CREANCES |
| CREANCES | 3 | 3 | 11 | 2 | | votes des électeurs et des électrices dont les noms commencent par les lettres LEF à la fin de la liste électorale. | 126 boulevard de la Mer, CREANCES |
| DIGOSVILLE | 2 | 4 | 24 | 1 | X | partie haute de la commune | mairie, 4 rue de l'Église, DIGOSVILLE |
| DIGOSVILLE | 2 | 4 | 24 | 2 | | village du Becquet, village de Saint-Germain, village de la Côte des Pierres, Hameau Garçonnet, Hameau aux Piquots, Route de Saint-Pierre, Chasse Guillard | Becquet, DIGOSVILLE |
| DRAGEY-RONTHON | 1 | 2 | 2 | 1 | X | commune historique de DRAGEY | Mairie, Dragey, DRAGEY-RONTHON |
| DRAGEY-RONTHON | 1 | 2 | 2 | 2 | | commune historique de RONTHON | salle contigue à la mairie annexe de Ronthon, Ronthon, DRAGEY-RONTHON |
| DONVILLE-LES-BAINS | 1 | 2 | 13 | 1 | X | Plan annexé | Salle des fêtes, rue du clos des sources DONVILLE LES BAINS |
| DONVILLE-LES-BAINS | 1 | 2 | 13 | 2 | | Plan annexé | Salle des fêtes, rue du clos des sources DONVILLE LES BAINS |
| DUCEY-LES-CHERIS | 1 | 2 | 19 | 1 | X | agglomération de DUCEY | salle du stade, rue du Midi, Ducey, DUCEY-LES-CHERIS |
| DUCEY-LES-CHERIS | 1 | 2 | 19 | 2 | | hors de l'agglomération de DUCEY et dans la commune historique des CHERIS | salle du stade, rue du Midi, Ducey, DUCEY-LES-CHERIS |
| FOLLIGNY | 1 | 2 | 3 | 1 | X | Section de Folligny | Mairie, FOLLIGNY |
| FOLLIGNY | 1 | 2 | 3 | 2 | | Section de Mesnil-Drey | Mairie annexe, le Mesnil-Drey, FOLLIGNY |
| FOLLIGNY | 1 | 2 | 3 | 3 | | Section de la Beslière | Mairie annexe, la Beslière, FOLLIGNY |
| GAVRAY-SUR-SIENNE | 3 | 3 | 20 | 1 | X | commune historique de GAVRAY | Salle des fêtes, 44 rue de la Poterie, Gavray, GAVRAY-SUR-SIENNE |
| GAVRAY-SUR-SIENNE | 3 | 3 | 20 | 2 | | commune historique de GAVRAY | Salle des fêtes, 44 rue de la Poterie, Gavray, GAVRAY-SUR-SIENNE |
| GAVRAY-SUR-SIENNE | 3 | 3 | 20 | 3 | | commune historique du MESNIL-AMAND | Salle des fêtes, le Bourg, le Mesnil-Amand, GAVRAY-SUR-SIENNE |
| GAVRAY-SUR-SIENNE | 3 | 3 | 20 | 4 | | commune historique du MESNIL-ROGUES | Salle des fêtes, le Bourg, le Mesnil-Rogues, GAVRAY-SUR-SIENNE |

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2023 : communes à bureaux de vote multiples

| | | | | | | | |
|---------------------|---|---|----|---|---|--|---|
| GAVRAY-SUR-SIENNE | 3 | 3 | 20 | 5 | | commune historique de SOURDEVAL-LES-BOIS | Salle des fêtes, le Bourg, Sourdeval-les-Bois, GAVRAY-SUR-SIENNE |
| GONNEVILLE-LE-THEIL | 2 | 4 | 26 | 1 | X | commune historique de GONNEVILLE | Salle polyvalente, 10 routes des Vaux, Gonneville, GONNEVILLE-LE THEIL |
| GONNEVILLE-LE-THEIL | 2 | 4 | 26 | 2 | | commune historique du THEIL | Salle polyvalente, 48 rue des écoles, LE THEIL, GONNEVILLE-LE THEIL |
| GOUVILLE-SUR-MER | 3 | 3 | 1 | 1 | X | commune historique de GOUVILLE-SUR-MER | 35, rue du Littoral (locaux de la Filature) GOUVILLE SUR MER |
| GOUVILLE-SUR-MER | 3 | 3 | | 2 | | commune historique de GOUVILLE-SUR-MER | 35, rue du Littoral (locaux de la Filature) GOUVILLE SUR MER |
| GOUVILLE-SUR-MER | 3 | 3 | 1 | 3 | | commune historique de BOISROGER. | mairie annexe, Village Gosselin, Boisroger, GOUVILLE SUR MER |
| GOUVILLE-SUR-MER | 3 | 3 | 1 | 4 | | commune historique d'ANNEVILLE-SUR-MER | mairie annexe, 1, rue Louis-Antoine de Bougainville ; Anneville-sur-mer, GOUVILLE SUR MER |
| GOUVILLE-SUR-MER | 3 | 3 | 1 | 5 | | commune historique de MONTSURVENT | mairie annexe, 1, place de la Mairie)Montsurvent, GOUVILLE SUR MER |
| GOUVILLE-SUR-MER | 3 | 3 | 1 | 6 | | commune historique de SERVIGNY | mairie annexe, lieu-dit Le Bourg) Servigny, GOUVILLE SUR MER |
| GRANPARIGNY | 1 | 2 | 21 | 1 | X | commune historique de PARIGNY | Mairie, 75 rue Saint Berthevin, Parigny, GRANPARIGNY |
| GRANPARIGNY | 1 | 2 | 21 | 2 | | commune historique de CHEVREVILLE | mairie, 1, place Germain Abraham, Chevreuille, GRANPARIGNY |
| GRANPARIGNY | 1 | 2 | 21 | 3 | | commune historique de MARTIGNY | mairie, 8, rue Jean Gosselin, Martigny , GRANPARIGNY |
| GRANPARIGNY | 1 | 2 | 21 | 4 | | commune historique de MILLY | mairie, 20, route Arthur Legrand, Milly GRANPARIGNY |
| GRANVILLE | 1 | 2 | 13 | 1 | X | Passage de l'Abreuvoir, rue de l'Abreuvoir, Tranchée aux Anglais, impasse Jeanne d'Arc, résidence des Amiraux, rue de la fontaine bedeau, allée des Bichetières, résidence de la Bisquine, rue des Carrasses, venelle au Chat, impasse de la Corderie, rue de la Corderie, résidence les Cormorans, place des Corsaires, rue aux Corsaires, rue Couraye, rue Clément Desmaisons, Terre-Plein de l'Ecluse, Escalier de la Gare, rue Saint-Gaud de 0 à 22 pair, de 1 à 67 impair, de 24 à 34 pair, de 69 à 75 impair, place Général de Gaulle, passage Gautier, rue Sainte Geneviève de 0 à 40 pair, de 1 à 41 impair, de 42 à 9999, place Albert Godal, boulevard des Amiraux Granvillais, rue Charles Guillebot, chemin de la Huguette, rue des Isles, voie du Pont Jacques, rue des Jardins, promenade Paul Lavat, impasse de la Marine, rue Roger Maris, place d'Orléans, rue d'Orléans, escalier Saint-Paul, place du Parvis Saint-Paul, résidence Saint-Paul, rue Saint-Paul, rue des Pêcheurs, escalier Pellerin, place Pléville, rue du Commandant Ponée, rue Georges Regnard, rue Saintonge, rue Saint-Sauveur, rue Valory, rue du Commandant Yvon. | salle municipale de Hérel, boulevard des Amiraux granvillais, GRANVILLE. |

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2023 : communes à bureaux de vote multiples

| | | | | | | |
|-----------|---|---|----|---|---|---|
| GRANVILLE | 1 | 2 | 13 | 2 | <p>rue de l'Auditoire, résidence le Belvédère, rue du Marché au blé, place Cambernon, rue Cambernon, place des casernes, avenue du Casino, rue du marché à la Chauz, rue du Colombier, rue Courte, place du parvis Notre-Dame, montée du Parvis Notre-Dame, rue Notre-Dame, rue des Degrés, rue Saint-Denis, rue de l'Egout, rue Etroite, rue Saint-Georges, place Amiral Guépratte, place de l'Isthme, montée Saint-Jean, rue Saint-Jean, résidence Amiral de Joinville, rue des Juifs, rue Lecarpentier, boulevard des 2ème et 202ème de Ligne, rue du Cap Lihou, rue Saint-Louis, rue Malpagne, rue le Mengnonnet, rue Saint-Michel, venelle Saint-Michel, rue du Midi, place d'Armes, escalier du Nord, rue du Nord, quai d'Orléans, rue du marché au Pain, rue Saint-Pierre, rue des Platriers, escalier de la place Pléville, vallons de la place Pléville, Grand Porte, rue du Port, rampe Monte à Regret, rue du Roc, résidence du Roc, montée Saintonge, le Sémaphore, impasse du Télégraphe, boulevard des Terreneuviens, escalier des Noires Vaches, boulevard Vaufléury, escalier du Moulin à vent, rue du marché aux chevaux, marché aux Cuirs de 1 à 999.</p> | Salle de bridge, Haute-Ville, GRANVILLE |
| GRANVILLE | 1 | 2 | 13 | 3 | <p>rue des artisans, rue d'Aurigny, rue du Docteur Benoist, square des bisquines, avenue Aristide Briand de 0 à 20, de 21 à 33 impair, de 22 à 9998 pair, de 35 à 9999 impair, place des Bisquines, impasse du Casset, rue du Casset, résidence les Courlis, impasse du château d'Eau, rue Alexandre 1er, rue de la Fonderie, rue du sentier Saint-Gaud, rue de Guernesey, place Saint-Héliel, les Hauts de Hérel, quai de Hérel, rue de Hérel, rue de la Houle, impasse Amiral Hugon, rue Victor Hugo, rue Amiral Hugon, rue Jean Jaurès de 0 à 50 pair, de 1 à 37 impair, résidence Jean Jaurès, rue de Jersey, avenue du Maréchal Leclerc, rue Pigeon Litan, impasse Alsace Lorraine, place Alsace Lorraine, allée Henri Félix Magdeleine, rue Sainte-Marie, avenue des Matignon de 0 à 47, de 49 à 71 impair, résidence Molière, rue Molière, place du Puits de la Place, rue du Puits de la Place, rue du Rocher, rue Tardif, rue Tremblay, résidence la Triade, impasse du Docteur Vallais.</p> | salle Madeleine Simon, rue Pigeon Litan, GRANVILLE |
| GRANVILLE | 1 | 2 | 13 | 4 | <p>boulevard Sainte-Anne, boulevard des Amériques, route d'Avranches de 0 à 9998 pair, impasse de la Barberie, rue de la Barberie, rue de la Bisquine, rue des Bleus, rue de Bougainville, allée des Bouquetouts, rue de la Briqueterie, rue du Commandant Jean Charcot, cité Jean-Baptiste Clément, rue de la Cocardière, rue de la Crête, allée des Cyclades, rue Dumont d'Urville, impasse des Fleurs, rue de la Fontaine, la Forge, rue du Port Foulon, rue du Fourneau, boulevard Saint-Gaud, H.L.M. Saint-Gaud, rue Saint-Gaud de 36 à 9998 pair, de 77 à 9999 impair, chemin de la Roche Gautier, impasse de la Roche Gautier, rue Amiral Lecoupé Grainville, Cale d'Hacqueville, impasse Hacqueville, Hacqueville, rue du vallon d'Hacqueville, chemin de l'Hôpital, H.L.M. la Horie, rue de la Horie, allée du Hurlevent, rue Jeanne Jugan, rue des Lycées, rue Malais, rue des Menneries, résidence des Menneries, rue des Mielles, impasse du Champ des Oiseaux, rue de la Pérouse, Résidence le Pratey, rue du Robinet, allée du Clos de la Roche, rue des Sources, chemin du Vaudroulin, route de Vaudroulin, avenue des Vendéens de 0 à 522 pair, impasse du Fourneau, rue du Port de Jaf</p> | restaurant scolaire Jules Ferry, rue Jeanne Jugan, GRANVILLE |
| GRANVILLE | 1 | 2 | 13 | 5 | <p>rue des Aubépines, rue des Bleuets, rue Alcide Robaudy, rue Pierre Brette, La Cour Céleste, rue du Château, rue des trois cheminées, La Cour aux Chevaliers, Résidence Les Chevaliers, rue Winston Churchill, rue des Coquelicots, rue Maurice Denis, rue Marine Dunkerque, rue des Ecoles de 0 à 678, impasse des Ecrins, rue des Epinettes, rue du Sentier Fleuri, résidence la C.I.L.O.F., rue Jean Jaurès de 39 à 9999 impair, de 52 à 9998 pair, rue des jonquilles, rue Richard Leblanc, résidence le Manège, rue Mathilde, avenue des Matignons de 48 à 1060 pair, de 73 à 1047 impair, le Clos des Matignons, rue du Vieux Moulin, rue du Muguet, place du 11 Novembre, allée des Pâquerettes, boulevard Pasteur, rue des Prairies, rue des primevères, résidence du stade, rue de la résidence du</p> | salle des fêtes Saint-Nicolas, rue Marine Dunkerque GRANVILLE |

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2023 : communes à bureaux de vote multiples

| | | | | | | |
|-----------|---|---|----|----|--|--|
| | | | | | stade, allée des Sycomores, rue Louis Julienne, le clos des Vendéens, résidence de la Chasse Verte, rue de la Chasse Verte, ancienne route de Villedieu, résidence le Villedieu, chemin du Couvent, allée Charles Huard, cours aux Chevalliers, rue Barbey d'Aureville de 11 à 284, impasse du Canet, rue des H de 1 à 9999, rue des Pensées de 1 à 9999, rue des Violettes de 1 à 9999 | |
| GRANVILLE | 1 | 2 | 13 | 6 | allée des Acacias, allée de l'Alouette, rue du Barachoï, rue Fortuné du Boisgobey, rue de Boucherville, H.L.M. les Bouleaux, rue du Conillot, rue des Ecoles de 679 à 9999, rue de la vieille Eglise, H.L.M. l'Erable, rue du Hamel, H.L.M. le Hêtre, rue des Hortensias, rue du Village Landais, rue de Langlade, rue du Village l'Archer, rue des Lilas, rue des Magnolias, résidence les Marronniers, avenue des Matignons de 1049 à 9999 impair, de 1062 à 9998 pair, H.L.M. les Mélèzes, rue Saint Pierre et Miquelon, résidence Saint-Nicolas, rue Saint-Nicolas de 563 à 9999, H.L.M. le Peuplier, H.L.M. les Pins, rue aux Prêtres, résidence la Rocade, rue des Routils, rue du Saussey, rue des Seringas, H.L.M. les Tamaris, allée des Thuyas, H.L.M. le Tilleul, avenue des Vendéens de 534 à 9999, rue des Métiers, impasse de la Parfonterie | centre social l'Agora, rue Saint-Nicolas, GRANVILLE |
| GRANVILLE | 1 | 2 | 13 | 7 | boulevard des Antilles de 0 à 9998 pair, de 1 à 9999 impair, rue Maurice Allain, rue de Bretagne, chemin du Canet, H.L.M. le Cèdre, H.L.M. le Charme, Allée des Cordeliers, rue du Couvent, rue Nicolas Deslandes, résidence les Sablons II, H.L.M. le Merisier, rue du Mesnil, H.L.M. les Mimosas, H.L.M. l'Orme, Chemin de la Parfonterie, rue de la Parfonterie, impasse des Pavillons, rue des Pavillons, rue de la Persévérance, H.L.M. les Platanes, H.L.M. le Pommier, boulevard du Québec de 0 à 9998 pair, de 1 à 9999 impair, impasse Aire et Rail, rue Jean Rostand, résidence les Sablons I, rue des Sept, la Tréauvillaise, avenue des Vendéens de 1 à 533 impair, H.L.M. le Chêne Vert, impasse Maurice Allain, Marin Marie, rue Bernard d'Abbeville, rue de la Genetaie, impasse de la Corbière, rue des Huguenants de 1 à 9999, rue de la Saunière de 1 à 9999, le Canet de 1 à 9999, rue de Chausey. | école Simone Veil au 92, rue Paul de Gibon à Granville |
| GRANVILLE | 1 | 2 | 13 | 8 | île Chausey | Garage de Chausey, GRANVILLE |
| GRANVILLE | 1 | 2 | 13 | 9 | rue de l'Angottière, rue des Armateurs, Route d'Avranches de 1 à 9999 impair, La Basle, rue Joachim du Bellay, La Boitardière, rue des Cèdres, rue des Bouviers, rue de l'Archipel, rue des Buissonnets, Allée Pierre Cérésolle, rue de la Clémentière, La Forge Cornon, rue des Couteliers, rue Clément Marot, l'Epronnière, rue des Fileuses, rue des Forgerons, Village Genvresse, Côte de Grainville, chemin de la Grosserie, chemin d'Anctoville, rue de la Fontaine Jolie, rue de la Haute-Lande, la Lande, rue de Haute-Lande, hameau de Haute-Lande, la Langottière, la Limanderie, village Mallouet, les Mares, chemin de Mitou, chemin de Montais, rue Jean Racine, rue Saint-Nicolas de 0 à 562, chemin des Perelles, rue de Saint-Planchers, rue des Potiers, chemin du Pressoir, chemin de Prétôt, rue du Village Prétôt, impasse de Prétôt, rue Pierre de Ronsard, La Sablonnière, clos des Tisserands, rue du Tisserand, rue des Tonneliers, village Touzé, route de Villedieu, rue François Villon, rue des Carnavaliers, rue des Cap-Horniers, rue des Entrepreneurs, rue Pierre Corneille, rue François de Malherbe, rue des Baleiniers, rue des Vikings, rue Madame de Staël, rue Mademoiselle de Scudery de 1 à 9999, rue Marguerite de Navarre de 1 à 9999, rue de l'Aluette, impasse des Casseurs, rue des Drakkars, impasse des Elfes, impasse des Trémailleurs, rue Marie de Fougerayde 1 à 9999, rue Paul de Gibon de 0 à 92 pair, de 1 à 89 impair, de 93 à 9999 | Salle de restauration, les Herbiers, GRANVILLE |
| GRANVILLE | 1 | 2 | 13 | 10 | rue du Commandant Aubert, Escalier de la Bavolette, rue Docteur de la bellière, rue de la Brasserie, rue le Champion, rue Victor Chesnais, chemin de Choisel, moulin de Choisel, rue Georges Clémenceau, résidence le Commodore, allée des cygnes, allée des Daims, rue du | école Lanos, boulevard Louis Dior, GRANVILLE |

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2023 : communes à bureaux de vote multiples

| | | | | | | | |
|---------------------|---|---|----|---|---|---|---|
| | | | | | | Cimetière Notre-Dame, boulevard Girard Desprairies, rue Jean Monnet, boulevard Louis Dior, jardin Christian Dior, rue d'Estouteville, rue Etoupefour, venelle à l'Evêque, rue de la Falaise, chemin du Val es Fleurs, place Maréchal Foch, avenue de la Gare, boulevard d'Hauteserve, vallons de l'hôpital, cours Jonville, rue Docteur Lefrançois, rue Ernest Lefrant, rue Docteur Letourneur, rue Beaubriand Lévesque, avenue de la Libération, HLM le Lude, rue de la Croix du Lude, résidence le Clos du Lude, impasse du Marais, rue Jules Michelet, escalier des Minquiers, sentier des Minquiers, chemin des Moulins, rue des Moulins, chemin du Noroit, rue Docteur Ollivier, rue Maurice Orange, rue Monseigneur de la Passardière, rue Général Patton, rue du Commandant Peronne, rue Paul Poirier, rue Amiral Quernel, place Pierre Sémard, rue de Verdun. | |
| ISIGNY-LE BUAT | 1 | 2 | 15 | 1 | X | Isigny-le-Buat et Le Mesnil-Thébault | L'îlot, 2 place de la mairie, ISIGNY-LE-BUAT |
| ISIGNY-LE BUAT | 1 | 2 | 15 | 2 | | La Mancelière, Le Mesnil-Boeufs , Mongothier, Montigny et Naftel | L'îlot, 2 place de la mairie, ISIGNY-LE-BUAT |
| ISIGNY-LE BUAT | 1 | 2 | 15 | 3 | | Chalandrey, Les Biards et Vezins | L'îlot, 2 place de la mairie, ISIGNY-LE-BUAT |
| JULLOUVILLE | 1 | 2 | 2 | 1 | X | secteur 1 : - Jullouville « bas », le côté impair de l'avenue des Corsaires - avenue Maréchal Leclerc : avant le n°78 côté pair et avant le n°61 côté impair - chemin de Blot : avant le n°14 côté pair | Mairie , place René Joly, JULLOUVILLE |
| JULLOUVILLE | 1 | 2 | 2 | 2 | | secteur 2 : - Edenville, Bouillon, Groussey, Falaise, Lézeaux, la Carrière, le côté pair de l'avenue des Corsaires - avenue Maréchal Leclerc : après le n°76 côté pair et après le n°79 côté impair - chemin de Blot : après le n°12 côté pair et tout le côté impair | Salle de la Tanguière, avenue de la Tanguière, JULLOUVILLE |
| JULLOUVILLE | 1 | 2 | 2 | 3 | | liste électorale de la section de Saint-Michel des Loups | mairie annexe, 1 route des sept Devises, Saint-Michel des Loups, JULLOUVILLE |
| JUVIGNY LES VALLEES | 1 | 2 | 15 | 1 | X | communes historiques de JUVIGNY-LE-TERTRE, CHASSEGUEY, LA BAZOGE | salle des fêtes de Juvigny Le Tertre, rue du 8 mai, Juvigny Le Tertre 50520 JUVIGNY-LES-VALLEES |
| JUVIGNY LES VALLEES | 1 | 2 | 15 | 2 | | communes historiques de BELLEFONTAINE, CHERENCE-LE-ROUSSEL, LE-MESNIL-TOVE, LE MESNIL-RAINFRAY | salle des fêtes de Juvigny Le Tertre, rue du 8 mai, Juvigny Le Tertre JUVIGNY-LES-VALLEES |
| LA HAGUE | 2 | 4 | 14 | 1 | X | commune historique de BEAUMONT-HAGUE | Espace culturel Michel CANNOVILLE, 4, rue des Tohagues BEAUMONT-HAGUE |
| LA HAGUE | 2 | 4 | 14 | 2 | | commune historique d'ACQUEVILLE | mairie (annexe), 19 route de l'église, Acqueville, LA HAGUE. |
| LA HAGUE | 2 | 4 | 14 | 3 | | commune historique d'AUDERVILLE | Salle communale, 4, rue du hameau les cours, Auderville, LA HAGUE |
| LA HAGUE | 2 | 4 | 14 | 4 | | commune historique de BIVILLE | mairie (annexe), 16 rue Thomas Hélye, Biville, LA HAGUE |
| LA HAGUE | 2 | 4 | 14 | 5 | | commune historique de BRANVILLE-HAGUE | mairie (annexe), 2 route du bourg, Branville-Hague, LA HAGUE |

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2023 : communes à bureaux de vote multiples

| | | | | | | | |
|----------|---|---|----|----|---|--|---|
| LA HAGUE | 2 | 4 | 14 | 6 | | commune historique de DIGULLEVILLE | mairie (annexe), 23 quinques Rue Desert, Digulleville, LA HAGUE |
| LA HAGUE | 2 | 4 | 14 | 7 | | commune historique d'ECULLEVILLE | mairie (annexe), 7, rue de l'église, Eculleville, LA HAGUE |
| LA HAGUE | 2 | 4 | 14 | 8 | | commune historique de FLOTTEMANVILLE-HAGUE | mairie (annexe), 7 rue de la République, Flottemanville-Hague, LA HAGUE |
| LA HAGUE | 2 | 4 | 14 | 9 | | commune historique de GRÉVILLE-HAGUE | mairie (annexe), 1 Bis route des Falaises , Gréville-Hague, LA HAGUE |
| LA HAGUE | 2 | 4 | 14 | 10 | | commune historique d'HERQUEVILLE | mairie (annexe), 15 rue de l'église St Michel, Herqueville, LA HAGUE |
| LA HAGUE | 2 | 4 | 14 | 11 | | commune historique de JOBOURG | Mairie (annexe), 8, rue de la Mare Boisneau, Jobourg, LA HAGUE |
| LA HAGUE | 2 | 4 | 14 | 12 | | commune historique d'OMONVILLE-LA-PETITE | mairie (annexe), 21 hameau Fleury, Omonville-la-Petite, LA HAGUE |
| LA HAGUE | 2 | 4 | 14 | 13 | | commune historique d'OMONVILLE-LA-ROGUE | mairie (annexe), 24 rue du Général Leclerc, Omonville-la-Rogue, LA HAGUE |
| LA HAGUE | 2 | 4 | 14 | 14 | | commune historique de SAINTE-CROIX-HAGUE | mairie (annexe), 12 rue de l'église Sainte-Croix, Sainte Croix-Hague, LA HAGUE |
| LA HAGUE | 2 | 4 | 14 | 15 | | commune historique de SAINT-GERMAIN-DES-VAUX | mairie (annexe), 27 rue Les Bizeaux, Saint-Germain-des-Vaux, LA HAGUE |
| LA HAGUE | 2 | 4 | 14 | 16 | | commune historique de TONNEVILLE | mairie (annexe), 130 rue de la Libération, Tonneville, LA HAGUE |
| LA HAGUE | 2 | 4 | 14 | 17 | | commune historique d'URVILLE-NACQUEVILLE | mairie (annexe), 600 place de l'Ancien Village Normand, Urville-Nacqueville, LA HAGUE |
| LA HAGUE | 2 | 4 | 14 | 18 | | commune historique d'URVILLE-NACQUEVILLE | mairie (annexe), 600 place de l'Ancien Village Normand, Urville-Nacqueville, LA HAGUE |
| LA HAGUE | 2 | 4 | 14 | 19 | | commune historique de VASTEVILLE | mairie (annexe), 6 rue Jean François-Millet, Vasteville, LA HAGUE |
| LA HAGUE | 2 | 4 | 14 | 20 | | commune historique de VAUVILLE | Salle communale, 10 rue du pavillon, Vauville, LA HAGUE |
| LA HAYE | 3 | 3 | 11 | 1 | X | commune historique de LA-HAYE-DU- PUIITS | 5, rue de la Libération (centre culturel Jacques Bertrand - salle de convivialité), La-Haye-du-Puits, LA HAYE |
| LA HAYE | 3 | 3 | 11 | 2 | | commune historique de BAUDREVILLE | Mairie déléguée, Baudreville, LA HAYE |

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2023 : communes à bureaux de vote multiples

| | | | | | | | |
|-------------|---|---|----|---|---|---|--|
| LA HAYE | 3 | 3 | 11 | 3 | | commune historique de BOLLEVILLE | mairie annexe (22, rue des Ecoles), Bolleville, LA HAYE |
| LA HAYE | 3 | 3 | 11 | 4 | | commune historique de GLATIGNY | mairie annexe (lieu-dit Le Bourg), Glatigny, LA HAYE |
| LA HAYE | 3 | 3 | 11 | 5 | | commune historique de MOBECQ | mairie annexe (lieu-dit L'Ecole), Mobecq, LA HAYE |
| LA HAYE | 3 | 3 | 11 | 6 | | commune historique de MONTGARDON | mairie annexe (lieu-dit Le Bourg), Montgardon, LA HAYE |
| LA HAYE | 3 | 3 | 11 | 7 | | commune historique de SAINT-REMY-DES-LANDES | mairie annexe (lieu-dit Les Charderies), Saint-Remy-des-Landes, LA HAYE |
| LA HAYE | 3 | 3 | 11 | 8 | | commune historique de SAINT-SYMPHORIEN-LE-VALOIS | mairie annexe (2, route de la Mairie), Saint-Symphorien-le-Valois, LA HAYE |
| LA HAYE | 3 | 3 | 11 | 9 | | commune historique de SURVILLE | mairie annexe (lieu-dit L'Église), Surville, LA HAYE |
| LE TEILLEUL | 1 | 2 | 16 | 1 | X | commune historique du TEILLEUL | Salle de la Basse-Porte, rue Ferré des Ferris, LE TEILLEUL |
| LE TEILLEUL | 1 | 2 | 16 | 2 | | communes historiques de FERRIERES, HUSSON, HEUSSE et SAINTE-MARIE-DU-BOIS | Salle Eugène Durand, rue Ferré des Ferris, LE TEILLEUL |
| LES PIEUX | 2 | 3 | 17 | 1 | X | électeurs et des électrices domiciliés : Carrefour des Etabliers, cité la Boiserie, cité La Croix Nourry, cité l'Ermitage, cité les Droueries, cité les Terres Blanches, ferme d'Étanval, la Belle Etoile, la Bonde, le Point du Jour, les Fleuris, résidence La Pélerine, résidence la Kaolin, route de Cherbourg côté pair, route de Diélette, route de Flamanville, route de la Roche à Coucou, route d'Étang Val, rue Centrale côté pair, rue Collet, rue de la Boiserie, rue des Abattoirs, rue des Capucins, rue du District, rue Froide, rue Jean-François Millet, rue Lanchon, rue Margot, rue Victor Hugo, village d'Étanval, ZI les Costils. | Mairie, salle du conseil, LES PIEUX |
| LES PIEUX | 2 | 3 | 17 | 2 | | électeurs et des électrices domiciliés : Avenue Côte des Isles, Chambert, cité Docteur Boisroux, cité la Forgette, cité la Croix du Siquet, cité les Cailles, cité les Roches, cité les Trois Champs, clos du Faudais, Epaville, hameau Costils, hameau es Cointres, la Fosse, la République, le Clos Poulain, le Haut Hameau, le Viacou, les Rouges Terres, place de la Lande, place de la Poste, place du Petit Bourg, place Saint Clair, résidence Les Primevères, route de Barneville, route de Cherbourg côté impair, route de la Forgette, route du Rozel, rue Centrale côté impair, rue de Forgette, rue de la Carpenterie, rue de la Lande, rue de la Piquette, rue du Castillon, rue des Ecoles. | Salle Paul Nicolle (Place Saint Clair), LES PIEUX |
| LES PIEUX | 2 | 3 | 17 | 3 | | électeurs et des électrices domiciliés : Becqueville, Cailletot, cité Galerne, cité la Hougnette, cité les Landettes, Clérotte, Ertot, ferme de Becqueville, ferme de Rouville, hameau Courtois, hameau es Anglais, hameau Frappier, hameau Laugez, hameau Poulain, hameau Quesnel, hameau es Vrats, Hôtel Aumont, Hôtel aux Bourgeois, Hôtel Buhot, Hôtel Philippe, Hôtel Saint Vast, impasse de la Croix, impasse des Bouvreuils, la Bessière, la Caplinerie, la Couerie, la Gesnerie, la Percaillerie, la Roquette, la Vallée Hochet, le Grand Sciotot, le Havre Jouan, le Siquet, le Val Mulet, les Brûlins, les Riffards, les Têtettes, résidence de la Roche à Coucou, résidence du Siquet, Riblon, route de Bréval, route de l'Ecluse, route du Fort, route du Grand Large, route Neuve, rue de la Chainée, rue de la Grange, rue de la | Salle Paul Nicolle (Place Saint Clair), LES PIEUX |

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2023 : communes à bureaux de vote multiples

| | | | | | | | |
|------------------|---|---|----|---|---|---|--|
| | | | | | | Trainellerie, rue de Paille, rue des Bouvreuils, rue des Castilles, rue des Chardonnerets, rue des Genêts, rue des Pinsons, rue Lucien Goubert, Terretot et village de la Trainellerie. | |
| LESSAY | 3 | 3 | 11 | 1 | X | Il recevra les votes des électeurs et les électrices domiciliés : rue Louis Beuve, route de la Blondellerie, route des Grands Bois, route du Bouquet, route de la Carbonnerie, route de Cartot, impasse du Château, rue des Ecoles, route du Pont de l'Enfer, place Saint-Cloud, rue de la Sainte-Croix (sauf du n°72a au n°96), route de la Fontaine Félix, route du Ferrage (n° impairs), route des Forêts, rue de la Gare, rue de Gaslonde (n° pairs -2 au 44 inclus), route du Havre, rue du Hamet, avenue Paul Jeanson, route de la Lande Fermée, route de la Chaussée Mauger, route des Marais, route de Mathon, route de la Montagne, route du Moret, route de Sainte-Opportune, chemin Perrin, rue des Planquettes, rue de la Poste, route de Renneville, rue de la Rocket, route de la Tourbière, rue du Tramway, rue du Tue Vacques, place de Verdun, rue des Près Vendon, rue de la Petite Vitesse et rue du Jardin Sorin. | salle Saint-Cloud, 27 place Saint-Cloud, Lessay, LESSAY. |
| LESSAY | 3 | 3 | 11 | 2 | | Il recevra les votes des électeurs et des électrices domiciliés : route de l'Aérodrome, rue Barbey d'Auréville, place Vick d'Azyr, route de Bellée, rue Louis Bigaux, rue Louis Blondel, route du Bocage, place de Boxgrove, chemin du Calvaire, route de Cavilly, place Eudes au Capel, rue Sainte-Croix (du n°72a au n°96), place Eléonor Daubrée, place Georges Desdevises du Désert, route des Ecorbeux, rue François Enault, rue d'Ennigerloh, rue Léon Fauvel, rue Louise Faure Favier, route de la Lande Fermée (n° pairs), route du Ferrage (n° pairs), route de la Fontaine Notre Dame, rue Anne Franck, place Yves-Marie Froidevaux, rue de Gaslonde (côté impair et côté pair à partir du n°46), place Charles de Gerville, rue Ursula Hans, route de l'Hippodrome, rue Louise Hervieu, route de Hotot, rue Tranquille Lalonde, route des Landes, rue René Lecocq, rue Auguste Lenoël, place Siméon Luce, rue Saint Maur, rue des Tanguiers, rue Jacques Prévert, rue des Rôtisseurs, rue Saint-Thomas, rue des Salines, chemin des Vaignes, rue du Clos des Ajoncs, rue de la Passarderie et rue des Alouettes. | salle Saint-Cloud, 27 place Saint-Cloud, Lessay, LESSAY |
| LESSAY | 3 | 3 | 11 | 3 | | commune historique d'ANGOVILLE-SUR-AY | Mairie, 36, rue du Presbytère, Angoville-sur-Ay, LESSAY |
| MARIGNY-LE-LOZON | 4 | 1 | 22 | 1 | X | commune historique de MARIGNY | Pôle public, 1 Place Cadenet, Marigny, MARIGNY-LE-LOZON |
| MARIGNY-LE-LOZON | 4 | 1 | 22 | 2 | | commune historique de LOZON | mairie, 5 rue de la Mairie, Lozon, MARIGNY-LE-LOZON. |
| MONTSENELLE | 3 | 3 | 11 | 1 | X | commune historique de LITHAIRE | 2 route de Prétot, Lithaire, MONTSENELLE |
| MONTSENELLE | 3 | 3 | 11 | 2 | | commune historique de COIGNY | 3 route des Lavandières, Coigny, MONTSENELLE |
| MONTSENELLE | 3 | 3 | 11 | 3 | | commune historique de PRETOT-SAINTE-SUZANNE | mairie, 14 route du lavoir, Prétot-Sainte-Suzanne, MONTSENELLE |

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2023 : communes à bureaux de vote multiples

| | | | | | | | |
|--------------------|---|---|----|---|---|--|--|
| MONTSENELLE | 3 | 3 | 11 | 4 | | commune historique de SAINT-JORES | 7 Le Bourg – salle des fêtes, Saint-Jores, MONTSENELLE |
| MORTAIN-BOCAGE | 1 | 2 | 16 | 1 | X | commune historique de MORTAIN | salle de tennis de table - place du Château, Mortain, MORTAIN-BOCAGE. |
| MORTAIN-BOCAGE | 1 | 2 | 16 | 2 | | commune historique de BION | mairie, le Bourg, Bion, MORTAIN-BOCAGE. |
| MORTAIN-BOCAGE | 1 | 2 | 16 | 3 | | commune historique de NOTRE-DAME-DU-TOUCHET | mairie, le Bourg, Notre-Dame-du-Touchet, MORTAIN-BOCAGE. |
| MORTAIN-BOCAGE | 1 | 2 | 16 | 4 | | commune historique de SAINT-JEAN-DU-CORAIL | mairie, 13 route de Mortain, Saint-Jean-du-Corail, MORTAIN-BOCAGE. |
| MORTAIN-BOCAGE | 1 | 2 | 16 | 5 | | commune historique de VILLECHIEN | mairie, le Bourg, Villechien, MORTAIN-BOCAGE. |
| MOYON-VILLAGES | 4 | 1 | 9 | 1 | X | communes historiques de MOYON et de CHEVRY | Mairie, 92 rue de la Mairie, Moyon, MOYON VILLAGES |
| MOYON-VILLAGES | 4 | 1 | 9 | 2 | | commune historique du MESNIL-OPAC | Mairie, 3, rue Toustain de Billy, Le Mesnil Opac, MOYON VILLAGES |
| ORVAL-SUR-SIENNE | 3 | 3 | 10 | 1 | X | commune historique de ORVAL | salle du Conseil, 7 rue de l'église, Orval, ORVAL SUR SIENNE |
| ORVAL-SUR-SIENNE | 3 | 3 | 10 | 2 | | commune historique de MONTCHATON | mairie, 55 rue Mont César, Montchaton, ORVAL SUR SIENNE |
| PERCY-EN-NORMANDIE | 4 | 1 | 27 | 1 | X | électeurs et des électrices domiciliés dans les rues et villages qui se situent à l'Est de la D 999 dans la commune historique de PERCY | salle des fêtes, 22 avenue Général Bradley, Percy, PERCY-EN-NORMANDIE. |
| PERCY-EN-NORMANDIE | 4 | 1 | 27 | 2 | | électeurs et des électrices domiciliés dans les rues et villages qui se situent à l'Ouest de la D 999 dans la commune historique de PERCY | salle des fêtes, 22 avenue Général Bradley, Percy, PERCY-EN-NORMANDIE. |
| PERCY-EN-NORMANDIE | 4 | 1 | 27 | 3 | | commune historique du CHEFRESNE | Mairie, place Théophile Maupas, Le Chefresne, PERCY-EN-NORMANDIE. |
| PICAUVILLE | 2 | 1 | 5 | 1 | X | commune historique de PICAUVILLE-CENTRE (Pont-l'Abbé, rue de Périers, route de Saint Sauveur, Les Buts Dorés, le Bosq, la Chevalerie et Ferme de Béthanie) | salle polyvalente Jean-Claude Flambard, PICAUVILLE |
| PICAUVILLE | 2 | 1 | 5 | 2 | | commune historique de PICAUVILLE (villages de Gueutteville, Bernarville, Caponnet, Port Filiolet, Ferme de Vains, Les Ais, Founecrop, l'Angle, Hamel au Sort, les Hautes Portes, Campagne Saint-André, l'Isle Marie, la Vienville, la Bastille, Montessy, Clainville, Port Beurey et les Granges Cadot), et dans les communes historiques d'AMFREVILLE et GOURBESVILLE | salle polyvalente Jean-Claude Flambard, PICAUVILLE |
| PICAUVILLE | 2 | 3 | 5 | 3 | | communes historiques de CRETTEVILLE, HOUTTEVILLE, LES MOITIERS EN BAUPTOIS et VINDEFONTAINE. | salle polyvalente Jean-Claude Flambard, PICAUVILLE |
| PIROU | 3 | 3 | 11 | 1 | X | électeurs et les électrices domiciliés : les maisons de la Plage, chemin des Matelots, rue des Cyclamens, rue de Bretagne, rue des | Salle polyvalente Claude MASSU, Place des bocagers, PIROU |

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2023 : communes à bureaux de vote multiples

| | | | | | | | |
|-------------|---|---|----|---|---|---|--|
| | | | | | | Hortensias, rue des Algues, rue d'Auvergne, rue de Normandie, impasse des Canaries, rue Emile Fauny, rue des Romarins, rue des Seychelles, impasse de la Martinique, rue des Antilles, rue du Canal, rue Arsène Leroty, rue des Bulots, place du Général de Gaulle, boulevard sous la Dune, rue Julien James, rue de la Mer, rue de Jersey, boulevard de la Mer, rue Fernand Desplanques, avenue d'Annville, rue Fernand Lechanteur, rue Ronsard, rue François Enault, rue Louis Beuve, rue de Clamorgan, rue Joackim du Bellay, rue Jean Racine, rue François Fourmage, place des Bocagers, rue Huguet de Sémonville, rue Colette, boulevard Beau Rivage, avenue de la Villa, avenue Auguste Lecesne, impasse des Mousses, impasse des Oyats, rue Vauquelin, rue Lamartine, avenue de la Conté, rue Barbey d'Aurévilly, rue de la Varende, rue Jean de la Fontaine, rue Molière, rue des Hublots, rue des Cigognes, rue des Bergeronnettes, rue des Mésanges, rue des Tourterelles, rue des Hirondelles, rue des Rossignols, rue des Fauvettes, rue des Perruches, rue des Mouettes, rue des Alouettes, impasse des Goélands, rue des Colombes, rue des Chardonnerets, rue des Bouvreuils, rue des Moineaux, place des Rouges-Gorges, place des Serins, place des Cormorans, lotissements « les Chardons Bleus », chemin des Ruinettes, chemin des Dondaines, Armanville, chemin des Buttes, chemin du Télégraphe, chemin des Mouliers, chemin des Fillettes, chemin du Raccroc, chemin des Rochers, chemin de la Rochelle, la Bergerie, la Saurie, la Barberie, la Bosquerie, la Piloterie et chemin des Coignets | |
| PIROU | 3 | 3 | 11 | 2 | | électeurs et des électrices domiciliés : la Devisse, la Félixerie, la Louve, la rue de Brocq, rue du Calvaire, rue des Vingt Libraires, rue du Moitier, place Abbé Godefroy, place de l'Eglise, rue du Colombier, rue de la Vallée, impasse du Puit Cadet, rue du Bas de la Rue, la Calière, la Demeure, rue des Morts, village la Croix, village la Brunetière, village la Bastonnerie, le Haut de la Rue, chemin le Puits à Layou, la Jammerie, village Bourgogne, village la Liroterie, village des Croûtes, village la Maison Neuve, impasse de la Riverie, rue du Parc, le Pont, place Alphonse Fautrat, rue des Ecoles, résidence du Bois des Broches, rue du Bois des Broches, rue Mlle Saint-Lô, la Rapillerie, la Gauderie, l'Eventard, chemin des Bouillons, chemin du Hameau, le Far West, rue du Moulin Baudouin, la Grande Cour, la Montagne, la Mazoterie, la Brassinerie, les Chouqueries, le Merisier, la Couillarderie, la Bouillote, Le Lu, village Hacqueville, la Plate Lande, la Tournerie, la Quinterie, la Vignonnerie, le Mont Halley, la Menuerie, la Sagerie, la Gingorie, la Morinière, les Miellottes, le Ronqueret, la Carbonnellerie, la Bourgeoiserie, la Lucasserie, village Gavron, la Pierre, la Prévellerie, le Château, Poste Restante, domaine Pierre Jean, la Groucerie | Salle polyvalente Claude MASSU, Place des bocagers, PIROU |
| PONT-HEBERT | 4 | 1 | 18 | 1 | X | commune historique de PONT-HEBERT | salle des fêtes Léopold Laurence - place Général de Gaulle, Pont-Hébert, PONT-HEBERT |
| PONT-HEBERT | 4 | 1 | 18 | 2 | | commune historique de LE HOMMET-d'ARTHENAY | Salle des fêtes, 8 rue du moulin Fauvel, le Hommet d'Arthenay, PONT-HEBERT |
| PONTORSON | 1 | 2 | 19 | 1 | X | électeurs et des électrices domiciliés dans la commune historique de PONTORSON résidant au Nord de la rue Couesnon, de la rue de la libération et de la chaussée de Villechérel jusqu'à la limite du territoire formé avec les anciennes communes associées de Moidrey et Boucey | salle des fêtes, 2 place de l'Hôtel de Ville, Pontorson, PONTORSON |
| PONTORSON | 1 | 2 | 19 | 2 | | électeurs et des électrices domiciliés dans la commune historique de PONTORSON résidant à partir de la rue Couesnon, de la rue de la libération, de la chaussée de Villechérel et territoire situé au sud de ces rues jusqu'à la limite du territoire de l'ancienne commune associée de Boucey | salle des fêtes, 2 place de l'Hôtel de Ville, Pontorson, PONTORSON |

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2023 : communes à bureaux de vote multiples

| | | | | | | | |
|-------------------------|---|---|----|---|---|--|---|
| PONTORSON | 1 | 2 | 19 | 3 | | électeurs et des électrices domiciliés dans l'ancienne commune associée de BOUCEY | Salle communale de Boucey, 6 rue de la Métairie,, PONTORSON. |
| PONTORSON | 1 | 2 | 19 | 4 | | électeurs et des électrices domiciliés dans les anciennes communes associées de ARDEVON, LES PAS et MOIDREY | salle communale de Les Pas, 10 rue de la Barre, PONTORSON. |
| PONTORSON | 1 | 2 | 19 | 5 | | électeurs et des électrices domiciliés dans la commune historique de MACEY et territoire des anciennes communes associées de CORMERAY et CUREY | Salle communale, 1 place du tertre, Curey, PONTORSON |
| PONTORSON | 1 | 2 | 19 | 6 | | électeurs et des électrices domiciliés dans la commune historique de VESSEY | mairie, le Bourg, Vessey, PONTORSON. |
| PORT-BAIL-SUR-MER | 2 | 3 | 17 | 1 | X | commune historique de PORTBAIL | 5, Place Edmond Laquaine (salle polyvalente), Portbail, PORT-BAIL-SUR-MER |
| PORT-BAIL-SUR-MER | 2 | 3 | 17 | 2 | | commune historique de DENNEVILLE | Salle du Breuil, place Saint Marcouf, Denneville, PORT-BAIL-SUR-MER |
| PORT-BAIL-SUR-MER | 2 | 3 | 17 | 3 | | commune historique de SAINT-LÔ-D'OURVILLE | mairie annexe (44, le Bourg), Saint-Lô d'Ourville, PORT-BAIL-SUR-MER |
| QUETTEHOU | 2 | 4 | 26 | 1 | X | électeurs et des électrices domiciliés dans la commune historique de QUETTEHOU, hormis les électeurs et électrices mentionnés dans le deuxième bureau | Halle aux Grains, 1, place du Marché, QUETTEHOU |
| QUETTEHOU | 2 | 4 | 26 | 2 | | électeurs et des électrices domiciliés « la Grande Huberderie », « la Petite Huberderie », « la Poitvevinerie », « la Meslerie », « la Montjoie », « le Rivage », « rue du Rivage », « Chasse du Gros Chêne », et « rue Alfred Mouchel » dans la commune historique de QUETTEHOU et des électeurs et des électrices domiciliés dans la commune historique de MORSALINES.Halle aux Grains (1, place du Marché), QUETTEHOU | Halle aux Grains, 1, place du Marché, QUETTEHOU |
| QUETTREVILLE-SUR-SIENNE | 3 | 3 | 20 | 1 | X | commune historique de QUETTREVILLE-SUR-SIENNE. | Salle des fêtes, 30, rue de la Roseraie, QUETTREVILLE-SUR-SIENNE |
| QUETTREVILLE-SUR-SIENNE | 3 | 3 | 20 | 2 | | commune historique d'HYENVILLE | mairie annexe, 5, rue de la Girardièrre, Hyenville, QUETTREVILLE-SUR-SIENNE |
| QUETTREVILLE-SUR-SIENNE | 3 | 3 | 20 | 3 | | commune historique de CONTRIERES | salle des fêtes, 1, Le Bourg, Contrières, QUETTREVILLE-SUR-SIENNE |
| QUETTREVILLE-SUR-SIENNE | 3 | 3 | 20 | 4 | | commune historique de GUEHEBERT | Salle des fêtes, le Bourg, Guehebert, QUETTREVILLE-SUR-SIENNE |
| QUETTREVILLE-SUR-SIENNE | 3 | 3 | 20 | 5 | | commune historique d'HERENQUERVILLE | mairie annexe, 10, rue du Puits, Herenguerville, QUETTREVILLE-SUR-SIENNE |
| QUETTREVILLE-SUR-SIENNE | 3 | 3 | 20 | 6 | | commune historique de TRELly | Salle des fêtes, Le Bourg, Trelly, QUETTREVILLE-SUR-SIENNE |
| REMILLY-LES-MARAIS | 4 | 1 | 22 | 1 | X | commune historique de REMILLY SUR LOZON | mairie, 4 place de l'église Remilly Sur Lozon REMILLY LES MARAIS |
| REMILLY-LES-MARAIS | 4 | 1 | 22 | 2 | | commune historique de LE MESNIL-VIGOT | mairie (annexe), 5 rue de l'église, Le Mesnil Vigot REMILLY LES MARAIS. |

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2023 : communes à bureaux de vote multiples

| | | | | | | | |
|---------------------------|---|---|----|---|---|--|---|
| REMILLY-LES-MARAIS | 4 | 1 | 22 | 3 | | commune historique des CHAMPS DE LOSQUE | mairie (annexe), le bourg, Les Champs de Losque REMILLY LES MARAIS. |
| ROMAGNY-FONTENAY | 1 | 2 | 16 | 1 | X | électeurs et des électrices domiciliés dans la commune historique de ROMAGNY | Mairie, 4 place de la Mairie, Romagny, ROMAGNY FONTENAY. |
| ROMAGNY-FONTENAY | 1 | 2 | 16 | 2 | | électeurs et des électrices domiciliés dans la commune historique de FONTENAY | Mairie, 2 route du Lotrel, Fontenay, ROMAGNY FONTENAY. |
| SAINT-AMAND-VILLAGE | 4 | 1 | 9 | 1 | X | électeurs et des électrices domiciliés dans la commune historique de SAINT-AMAND | mairie (salle du conseil municipal) Saint-Amand, SAINT-AMAND-VILLAGE |
| SAINT-AMAND-VILLAGE | 4 | 1 | 9 | 2 | | électeurs et des électrices domiciliés dans les secteurs de «la Coudraie», «la Campagne» et «la Pommeraie» de la commune historique de SAINT-AMAND, ainsi que les votes des électeurs et des électrices domiciliés dans les communes historiques de SAINT-SYMPHORIEN-LES-BUTTES et LA CHAPELLE DU FEST | mairie (salle de réception), Saint-Amand, SAINT-AMAND-VILLAGE |
| SAINT-AMAND-VILLAGE | 4 | 1 | 9 | 3 | | électeurs et des électrices domiciliés dans la commune historique de PLACY-MONTAIGU | Mairie, Placy-Montigu, SAINT-AMAND-VILLAGE |
| SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT | 1 | 2 | 21 | 1 | X | commune historique de SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT | Hôtel de Ville - rue de Paris., Saint-Hilaire-Du-Harcouët, SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT. |
| SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT | 1 | 2 | 21 | 2 | | commune historique de SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT | Hôtel de Ville - rue de Paris., Saint-Hilaire-Du-Harcouët, SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT. |
| SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT | 1 | 2 | 21 | 3 | | commune historique de SAINT-MARTIN-DE-LANDELLES | salle du Conseil Municipal, 2 rue du Haut du Bourg, Saint-Martin-De-Landelles, SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT. |
| SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT | 1 | 2 | 21 | 4 | | commune historique de VIREY | mairie, 11 rue des écoles, Virey, SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT. |
| SAINT-JAMES | 1 | 2 | 21 | 1 | X | Il recevra les votes des électeurs et des électrices domiciliés dans toutes les rues et lieux-dits situés au Nord de l'axe Route d'Antrain – Route de Saint-Hilaire. | 7 bis rue Patton, SAINT-JAMES |
| SAINT-JAMES | 1 | 2 | 21 | 2 | | Il recevra les votes des électeurs et des électrices domiciliés dans toutes les rues et lieux-dits situés au Sud de l'axe Route d'Antrain – Route de Saint-Hilaire. | 7 bis rue Patton, SAINT-JAMES |
| SAINT-JAMES | 1 | 2 | 21 | 3 | | commune historique d'ARGOUGES | Mairie, 7 rue d'Antrain, Argouges, SAINT-JAMES |
| SAINT-JAMES | 1 | 2 | 21 | 4 | | commune historique de CARNET | Mairie, 1 place de la mairie, Carnet, SAINT-JAMES |
| SAINT-JAMES | 1 | 2 | 21 | 5 | | commune historique de LA CROIX AVRANCHIN | Mairie, 10 rue Saint-Jacques de Compostelle, La Croix Avranchin, SAINT-JAMES |
| SAINT-JAMES | 1 | 2 | 21 | 6 | | commune historique de MONTANEL | Mairie, Le Bourg, Montanel, SAINT-JAMES |
| SAINT-JAMES | 1 | 2 | 21 | 7 | | commune historique de VERGONCEY | Salle communale, Vergoncey, SAINT-JAMES |

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2023 : communes à bureaux de vote multiples

| | | | | | | | |
|-----------------------|---|---|----|---|---|--|--|
| SAINT-JAMES | 1 | 2 | 21 | 8 | | commune historique de VILLIERS LE PRE | Mairie, 1 le Bourg, Villiers le Pré, SAINT-JAMES |
| SAINT-JEAN-D'ELLE | 4 | 1 | 9 | 1 | X | commune historique de SAINT-JEAN-DES-BAISANTS | mairie, 2 place de la 35ème Division U.S., Saint-Jean-Des-Baisants, SAINT-JEAN-D'ELLE. |
| SAINT-JEAN-D'ELLE | 4 | 1 | 9 | 2 | | commune historique de NOTRE-DAME-D'ELLE | mairie, 3 rue de la Chapelle, Notre-Dame-d'Elle, SAINT-JEAN-D'ELLE. |
| SAINT-JEAN-D'ELLE | 4 | 1 | 9 | 3 | | commune historique de PRECORBIN | mairie, 16 route de Torigni, Précorbin, SAINT-JEAN-D'ELLE. |
| SAINT-JEAN-D'ELLE | 4 | 1 | 9 | 4 | | commune historique de ROUXEVILLE | Salle des associations Roger Lecomu, Rouxeville, SAINT-JEAN-D'ELLE. |
| SAINT-JEAN-D'ELLE | 4 | 1 | 9 | 5 | | commune historique de VIDOUVILLE | mairie, le Bourg, Vidouville, SAINT-JEAN-D'ELLE. |
| SAINT-JEAN-DES-CHAMPS | 1 | 2 | 3 | 1 | X | commune historique de SAINT-JEAN-DES-CHAMPS | Centre de loisirs, impasse Voltaire, SAINT-JEAN-DES-CHAMPS |
| SAINT-JEAN-DES-CHAMPS | 1 | 2 | 3 | 2 | | communes historiques de SAINT-URSIN ET SAINT-LEGER. | Mairie-annexe, Saint-Ursin, SAINT-JEAN-DES-CHAMPS |
| SAINT-LO | 4 | 1 | 22 | 1 | X | périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue des 80ème et 136ème Territorial (côté pair), rue à la Paille, rue Alfred Dussaux, rue de Baltimore (b1), rue de Beaucoudray, rue Bechevel, rue du Belle, rue Bellevue (côté impair), rue Carnot, place du Champ de Mars (n° 1), rue de la Chancellerie, rue du Château, allée de la Chenière, rue Corne de Cerf, rue des Courtils, (côté pair jusqu'au n° 10 inclus), rue Croix au Capel, rue Dame Denise, impasse Docteur Leturc, rue Docteur Leturc (pair), rue du Don Suisse, rue Elisabeth de Surville (sf 74), rue des Fosses, place Général de Gaulle, rue de la Harpe, rue Haute Rue, rue Havin, impasse Havin, rue Henri Amiard, rue de la Herbaudière, rue des Images, rue de l'Irlande, rue Jean Dubois (côté impair), rue Jules Guilbert, rue de la Laitière Normande, rue Maréchal Leclerc (côté impair jusqu'au n° 21 inclus), rue Maréchal Leclerc (côté pair jusqu'au n° 36 inclus), rue des Maréchaux, rue des Menuyères, passage Michel Brodon, rue Michel Brodon (jusqu'au n° 23 inclus), rue Monseigneur de Chivre, rue du Neufbourg (côté impair jusqu'au n° 17 inclus), rue du Neufbourg (côté pair jusqu'au n° 22 inclus), place du Onze Novembre, rue du Pain de Seigle, Parvis Notre Dame, rue de la Peufre, rue Porte au Lait, rue de la Poterie, place de la Préfecture, rue des Prés, promenade des Perelles, passage Queille-Chopin, rue St-Thomas, impasse St-Thomas, square de l'Hôtel de Ville, square Fernand Lechanteur, square Geoffroy Herbert, passage Torteron, rue Torteron, rue Valvidemesle, venelle des Courtils (côté pair), venelle du Belle, avenue de Verdun (côté pair jusqu'au n° 196 inclus), avenue de Verdun (côté impair jusqu'au n° 195 inclus), rue de Villedieu (côté impair jusqu'au n° 11 inclus) | Hôtel de Ville, SAINT-LÔ |
| SAINT-LO | 4 | 1 | 22 | 2 | | périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue Amiral Alphonse Vautier, rue Amiral de Tourville, rue Belle-Croix, rue des Boujoineurs, rue de la Cabale (côté impair), rue Capitaine de Vaisseau Lamarche, rue de Carentan, rue de la Demi-Lune, boulevard de la Dollée (côté pair), boulevard de la Dollée (côté impair jusqu'au n° 687 inclus), rue de l'Eglise (n° 1-3-5 - côté impair), rue Jean Eudes, rue Léon Dériès, rue du Lieutenant Edward Bras, rue des Noyers, rue de l'Ombree (côté impair), place des Palliers, rue des Palliers, rue | salle de jeux de l'école maternelle des PALLIERS , SAINT-LÔ |

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2023 : communes à bureaux de vote multiples

| | | | | | | |
|----------|---|---|----|---|--|---------------------------------------|
| | | | | | des Pénitents (côté pair), rue de Perth, rue des Petits Noyers, rue Pierre Lebreuilly, rue Porte au Four, rue du Pot d'Airain, rue de la Poterne, rue du Pré de Bas, rue du Pré l'Evêque, rue St-Georges (côté impair), rue Valvire, venelle Foucard, venelle St-Pierre, avenue de Verdun (côté impair à compter du n° 197 inclus), rue Vieille rue Valvire. | |
| SAINT-LO | 4 | 1 | 23 | 3 | périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue des 29ème et 35ème division, rue de la Barque, chemin du Bois, place du Champ de Mars (sauf n° 1), rue des Courtils (côté impair), rue des Courtils (côté pair à compter du n° 12 inclus), rue Docteur Leturc (côté impair), rue Général Dagobert, rue Général Gerhardt, chemin de la Goubedière, rue d'Isigny, rue des Lavandes, lieudit « Le Moulin Bérot », lieudit « Le Moulin l'Abbé », rue Le Verrier, rue de la Libération, rue Maréchal de Lattre de Tassigny (du n° 2 jusqu'au n° 28 inclus), rue Maréchal Juin (côté pair jusqu'au n° 498 inclus), rue Maréchal Juin (côté impair jusqu'au n° 541 inclus), rue Maréchal Leclerc (côté impair à compter du n° 23 inclus), rue Maréchal Leclerc (côté pair à compter du n° 38 inclus), rue Mesnilcroc, rue des Mimosas, rue du Mouton, rue du Neufbourg (côté impair à compter du n° 19 inclus), rue du Neufbourg (coté pair à compter du n° 24 inclus), rue Paul Lecacheux, rue de la Petite Suisse, rue du Rossignol, place Ste-Croix, allée Traversière, venelle au Brun, venelle du Point du Jour, avenue de Verdun (côté pair à compter du n° 198 inclus), rue du Vieux Haras. | école Jules FERRY, SAINT-LÔ |
| SAINT-LO | 4 | 1 | 23 | 4 | périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue des 80ème et 136ème Territorial (côté impair), rue à l'Orfèvre, rue Abbé Frémy, rue des Abreuvoirs, rue Adjudant Général Nicolas Houël (côté pair), rue Adjudant Général Nicolas Houël (côté impair à compter du n° 37 inclus), impasse Adjudant Général Nicolas Houël, rue des Amis de l'Homme, passage Anne Franck, rue au Coq, rue aux Alizots, rue aux Manoirs, place Barbey d'Auréville, rue du Bois Ardent (côté impair à compter du n° 327 inclus), rue du Bois Ardent (côté pair), rue du Bouloir, rue du Burel, chemin du Burel, rue de la Crapaudière, allée Deniset, rue Docteur Leclerc, rue Emile Enault, impasse Emile Enault, rue de la Féronnière (côté impair à compter du n° 349 inclus), allée Fleurye, rue Fontaine Venise, rue Froide, rue Général Lemarois (côté impair), rue de Grimouville (côté impair), allée du Hameau, rue Jean Dubois (côté pair), place Le Duc, rue Maréchal de Lattre de Tassigny (n° 100 à 138 - côté pair), rue de la Marne, rue Michel Brodon (à compter du n° 24 inclus), rue de la Poitevinière, rue de la Source, rue Toustain de Billy, rue du Valjoie, rue du Vallon. | salle municipale du BOULOIR, SAINT-LÔ |
| SAINT-LO | 4 | 1 | 22 | 5 | périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue à l'Oisel, rue d'Aalen, rue Alexandre Blanchet, place André Desnouettes, rue André Dupont, rue des Ardoisières, rue Auguste Lefrançois, rue de Baltimore, Bons Sauveur - rue Elisabeth de Surville, rue du Buot, cité Falourdel, clos de la Guérande, rue Croix Canuet, rue du Docteur Marcel Rougean, rue de la Dorette, rue Dunant (côté impair), rue Dunant - hôpital mémorial (n° 715), rue Elisabeth de Surville (BS) n° 74, rue Falourdel, rue François le Jolis de Villiers, rue de la Gouverie, rue Houssin-Dumanoir, rue Jacques Datin, place Joseph Guisle, lieudit « La Gouverie », lieudit « La Seigneurie », lieudit « Le Petit Candol », lieudit « Le Pont Candol », rue Léon Dufour, rue de la Licorne, rue Louis Arretche, rue Luc Dietrich, rue Mohamed Laghoug, rue Paul Delouvrier, rue du Petit Candol, rue Pierre Campain, rue des Pigas, promenade aux Fèves, rue Samuel Beckett, rue de la Seigneurie, venelle aux Ours, chemins du Vieux Candol, rue de Villedieu (côté impair à compter du n° 13 inclus), route de Villedieu, rue Yves-Marie Froidevaux. | école de l'YSER, SAINT-LÔ |

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2023 : communes à bureaux de vote multiples

| | | | | | | |
|----------|---|---|----|---|--|--|
| SAINT-LO | 4 | 1 | 22 | 6 | <p>périmètre défini par l'axe des rues suivantes :</p> <p>Rue Abbé Marcel Lelégard, lieudit Candol, rue Cavalier de la Salle (jusqu'au n° 29 inclus), centre Xavier Antoine, rue de Christchurch (côté impair jusqu'au n° 155 inclus), rue de Christchurch (côté pair jusqu'au n° 138 inclus), rue Christian Dior, rue Corot, rue de Cotbois, chemin de la Crette, place Désiré Parfouru, rue de l'Exode (à compter du n° 786 inclus), rue de la Fontaine, rue Géricault, rue du Grand Jardin, rue Guy Moquet, rue de la Haute Folie, place Henri Chardon, chemin Hôtel Vannier, chemin du Hutrel, rue du Jardin aux Chevaux, rue Jean de Brebeuf, impasse Jean-François Millet, rue Jules Dumont d'Urville, lieudit « L'Hôtel Hébert », lieudit « L'Hôtel Vannier », lieudit « La Bellourie », lieudit « La Calotte », lieudit « La Canée », lieudit « La Cantepie », lieudit « La Carrière à Ardoise », lieudit « La Grande Gourie », lieudit « La Haute Folie », lieudit « La Jardinière de Bas », lieudit « La Jardinière de Haut », lieudit « La Métairie », lieudit « La Nouvelle Canée », lieudit « Le Bois Ardent », lieudit « Le Burillon », lieudit « Le Clos St-Gilles », lieudit « Le Hamel », lieudit « Le Haut Candol », lieudit « Le Hutrel », lieudit « Le Monchais », lieudit « Le Moulin des Rondelles », lieudit « Le Pont Candol », lieudit « Le Vallon », place Legout, lieudit « Les Cinq Chemins », lieudit « Lignerolles », chemin de Lignerolles, rue Louise Michel (côté pair à compter du n° 830 inclus), rue Marcel Menant, rue Marin Marie, rue Maurice Marland, rue de la Métairie, rue Monseigneur Jacqueline, lieudit « Périers », impasse du Pré Lanon, rue Roger Ferdinand, rue Zacharie Cousinet.</p> | Salle de réunion Popielujko, rue Popielujko, SAINT-LO |
| SAINT-LO | 4 | 1 | 23 | 7 | <p>périmètre défini par l'axe des rues suivantes :</p> <p>Rue des Aulnes, rue des Azalées, rue des Camélias, rue Capitaine Alfred Dreyfus, impasse de la Chapelle, rue Charles de Freycinet, rue des Clématites, chemin des Costils de Martinville, impasse du Domaine, impasse des Framboisiers, rue des Fusains, rue de la Grange, route d'Isigny, lieudit « L'Hôtel Cauvin », lieudit « La Butte », lieudit « La Capelle », lieudit « La Chevalerie », lieudit « La Coudrée », lieudit « La Fresnelière », lieudit « La Hervurie », lieudit « La Heuperie », lieudit « La Maçonnerie », lieudit « La Madeleine », lieudit « La Monnaie », lieudit « La Petite Chevalerie », lieudit « La Planche du Bois », lieudit « La Raoulerie », lieudit « La Soudetterie », lieudit « La Trapinière », lieudit « Launay », lieudit « Le Bas Hamel », lieudit « Le Cauchais », lieudit « Le Clos Vignot », lieudit « Le Grand Clos », lieudit « Le Hameau Adam », lieudit « Le Hameau Boivin », lieudit « Le Haut Hamel », lieudit « Le Moulin du Bois », lieudit « Le Pissot de Haut », lieudit « Le Reduchêne », lieudit « Le Relais », rue Léon Jouhau, lieudit « Les Boteaux », lieudit « Les Monceaux », lieudit « Les Monts Cosnard », lieudit « Les Pénitents », lieudit « Les Ronchettes », rue Luciano Pavarotti, rue de la Maison Blanche, rue de Martinville, lieudit « Martinville », rue des Monts, rue des Noisetiers, avenue de Paris (côté pair à compter du n° 778 inclus), avenue de Paris (côté impair à compter du n° 593 inclus), chemin des Pénitents au Reduchêne, chemin de la Pierie, lieudit « Pierrefitte », rue de la Planche du Bois, rue René Lebrun, rue des Ronchettes (du n° 99 au n° 350), rue de la Roque, rue des Saules, rue des Troènes.</p> | Club House du stade, 821 avenue de Paris, SAINTE-CROIX, SAINT-LO |
| SAINT-LO | 4 | 1 | 23 | 8 | <p>périmètre défini par l'axe des rues suivantes :</p> <p>Boulevard des Acacias, rue des Amazones, impasse des Berberis, rue des Bouleaux, rue des Cavaliers, rue des Chèvrefeuilles, cité des Carrières, boulevard des Combattants, rue Docteur Alibert, impasse Docteur Schweitzer, rue des Ecuyers, impasse de l'Eperon, rue Général Koëning, rue des Glycines, rue de la Goubedière, rue des Hortensias, lieudit « La Goudebière », rue de la Madeleine, rue Maréchal Juin (côté impair à compter du n° 543 inclus), rue Maréchal Juin (côté pair à compter du n° 500 inclus), avenue de Paris (côté impair jusqu'au n° 591 inclus), avenue de Paris (côté pair jusqu'au n° 776 inclus), avenue des Platanes (coté impair).</p> | Ecurie N°5 – ancien site du haras national de Saint-LO, rue de la Goubedière, SAINT-LO |

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2023 : communes à bureaux de vote multiples

| | | | | | | |
|----------|---|---|----|----|---|--|
| SAINT-LO | 4 | 1 | 22 | 9 | périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue Adjudant Général Nicolas Houël (côté impair jusqu'au n° 35 inclus), rue Aristide Briand, rue au Bois Marcel, impasse au Bois Marcel, rue Bellevue (côté pair), rue du Bois Ardent (côté impair jusqu'au n° 325 inclus), rue Cavalier de la Salle (à compter du n° 30 inclus), rue de l'Exode (jusqu'au n° 785 inclus), rue de la Ferronnière (côté impair jusqu'au n° 347 inclus), rue de la Féronnière (côté pair), rue Gambe de Loup, rue Général Lemarois (côté pair), rue de Grimouville (côté pair), impasse du Guet, rue de l'Imagerie, rue Jacques Cartier, lieudit « La Féronnière », boulevard du Midi (côté pair jusqu'au n° 56 inclus), place Miguel Angel Blanco, rue Paul Héroult, rue Père Marquette, allée Raoul Follereau, rue Robert Schuman, rue St-Ghislain, rue Samuel Champlain, route de Tessy, rue de Tessy, rue de Tessy (gendarmerie), rue de la Varroquière. | lycée COROT, SAINT-LÔ |
| SAINT-LO | 4 | 1 | 23 | 10 | périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue des Acres, rue Ambroise Croizat, rue de la Cabale (côté pair), rue Charles Drucbert, rue du Chêne Dancel, rue des Clos, rue du Clostin, rue des Costils, boulevard de la Dollée (côté impair à compter du n° 689 inclus), rue de l'Eglise (sf 1-3-5), rue des Epinets, rue Gandhi, rue Jean Follain, rue John Kennedy, lieudit « La Roquette », lieudit « Le Gros Chêne », montée du Bois André, rue de l'Ombree (côté pair), rue des Pénitents (côté impair), rue des Plants, rue du Pré de Haut, rue René Gendrin, rue Robert Kennedy, rue de la Roquette, allée de la Roquette, impasse de la Roquette, rue St-Georges (côté pair), impasse des Sapins Verts, rue Vieille Rue. | centre Nelson Mandela, 99 rue John Kennedy, SAINT-LÔ |
| SAINT-LO | 4 | 1 | 23 | 11 | périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue Alfred de Musset, rue Alphonse de Lamartine, rue André Groult, rue Bir-Hakeim, rue des Charmes, rue des Charmilles, rue de Dunkerque, rue des Frênes, rue du Huit Mai, rue Jean Moulin, rue Jean-Jacques Rousseau, rue Maréchal de Lattre de Tassigny (n° 100 à 138 - côté pair), rue Maréchal de Lattre de Tassigny (n° 103 à 137 - côté impair), avenue des Platanes (côté pair), rue des Sophoras, rue des Sorbiers, square Victor Hugo, avenue des Tilleuls, place Voltaire. | centre Mersier, 45 avenue des Tilleuls à SAINT-LÔ |
| SAINT-LO | 4 | 1 | 23 | 12 | périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue des Alouettes, impasse des Bergeronnettes, rue des Bouvreuils, impasse des Canaris, rue des Chardonnerets, rue des Colombes, impasse des Cormorans, chemin de l'Enfer, impasse de l'Etang, impasse des Faisans, impasse du Fruitier, impasse des Geais, impasse des Goelands, rue des Hirondelles, lieudit « La Nouvelle Calot », lieudit « Le Poirier du Milieu », impasse des Linottes, impasse des Loriots, impasse des Moineaux, impasse des Mouettes, impasse de la Petite Croix, impasse du Pigeonnier, impasse des Piverts, impasse des Roitelets, rue des Ronchettes (du n° 29 au n° 221), rue du Soleil Levant, avenue des Sycomores, rue de la Trapinière. | groupe scolaire de l'AURORE, SAINT-LÔ |
| SAINT-LO | 4 | 1 | 23 | 13 | périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue des Aubépines, avenue des Cerisiers, rue des Cigognes, rue des Cytises, rue des Fauvettes, rue des Genêts, impasse des Grives, avenue des Hêtres, rue des Jasmins, rue des Lauriers, rue des Lilas, impasse des Mésanges, impasse des Pinsons, rue des Pruniers, rue des Rouges-Gorges, rue des Tamaris. | école Jules VERNE, SAINT-LÔ |
| SAINT-LO | 4 | 1 | 22 | 14 | périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue Alsace-Lorraine, rue d'Anjou, rue du Bourg-Buisson, rue de Bourgogne, rue de Bretagne, avenue de Briovère, rue des Cabines, route de Candol, rue Cardinal du Perron, chemins des Carrières, rue du Clos Bourgeois, passage du Creuset, rue du Creuset, rue Dunant (côté pair), rue de la Falaise, rue François 1er, rue Guillaume Michel, rue Jean Boucard, quai Joseph Leclerc-Hardy, | école de l'YSER, SAINT-LÔ |

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2023 : communes à bureaux de vote multiples

| | | | | | | | |
|------------------------|---|---|----|----|---|---|---|
| | | | | | | lieudit « La Poulinière », lieudit « Le Bosdel », lieudit « Le Pont Candol », lieudit « Le Valençon, rue de la Liberté, rue du Maine, rue Philippe d'Aigneaux, rue du Poitou, chemin de la Poulinière, promenade des Alluvions, promenade des Ports, rue de Provence, rue des Rocmousses, rue de Touraine, chemin de la Vaucelle, rue de Villedieu (côté pair), rue de l'Yser. | |
| SAINT-LO | 4 | 1 | 23 | 15 | | périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue Alexis de Tocqueville, rue Ambroise Paré, rue Antoine Lavoisier, rue du Bérot, chemin du Bois Jugan, ferme du Bois Jugan, impasse de la Charterie, chemin de la Chesnaie, rue de Christchurch (côté impair à compter du n° 157 inclus), rue de Christchurch (côté pair à compter du n° 140 inclus), rue du Clos Martin, rue Eugène Louis Boudin, rue Fernand Léger, route de Fumichon, lieudit « Fumichon », rue Gustave Flaubert, rue Guy de Maupassant, rue des Hauts Vents, rue Henri Claudel, rue Jacques Monod, rue Jacques Prévert, rue Jules Vallès, lieudit « La Heutière », lieudit « La Monterie », lieudit « La Tiquerie », lieudit « Le Hamel Aubré », lieudit « Le Mazurage », lieudit « Le Pissot », lieudit « Le Pissot de Bas », lieudit « Le Poirier », lieudit « Le Poirier de Bas », lieudit « Le Poirier de Haut », rue Léopold Sedar Senghor, lieudit « Les Hauts Vents », lieudit « Les Monts », lieudit « Les Pallières », lieudit « Les Ruinières », rue Louise Michel (côté impair), rue Louise Michel (côté pair jusqu'au n° 828 inclus), rue Maurice Denis, boulevard du Midi (côté impair), boulevard du Midi (côté pair à compter du n° 58 inclus), route des Monts de la Heutière, rue Pierre Aguiton, rue Pierre Brette, allée de la Pillerie, impasse du Poirier, rue du Poirier de Bas, rue René Laennec, rue Robert Maudouit dit Wit, rue des Six Enfants, rue des Tanguais, rue de la Tiquerie, rue de Torigni, impasse de la Verte impasse, rue Yvonne Guégan. | salle municipale du BOULOIR, SAINT-LÔ |
| SAINT-LO | 4 | 1 | 23 | 16 | | Les personnes détenues inscrites dans cette commune pour y voter par correspondance en application des articles L. 12-1 et L. 79 du code électoral, Les Français établis hors de France et les militaires de carrière lorsque la commune chef-lieu est leur commune de naissance, celle de leur dernier domicile, celle de leur dernière résidence, ou celle où était inscrit un de leurs ascendants ou un de leurs parents jusqu'au 4e degré, dans les conditions prévues aux articles L. 12 et L. 13 du même code, Les Français établis hors de France, ou les conjoints de militaires de carrière, inscrit au titre de l'inscription de leur conjoint dans la commune chef-lieu, sur présentation d'un contrat de mariage en application de l'article L. 14 du même code. | Hôtel de ville, SAINT-LÔ |
| SAINT-PAIR-SUR-MER | 1 | 2 | 13 | 1 | X | plan | Salle polyvalente, place Marland, SAINT-PAIR-SUR-MER |
| SAINT-PAIR-SUR-MER | 1 | 2 | 13 | 2 | | plan | Ancienne école de Kairon, route de la Chanterie, SAINT-PAIR-SUR-MER |
| SAINT-PAIR-SUR-MER | 1 | 2 | 13 | 3 | | plan | Groupe scolaire Anne Franck, place de la gare, SAINT-PAIR-SUR-MER |
| SAINT-SAUVEUR-VILLAGES | 3 | 3 | 1 | 1 | X | Il recevra les votes des électeurs et des électrices domiciliés : Allée des Bégonias (Pair et impair), allée des Géraniums (Pair et impair), allée des Hortensias (Pair et impair), allée des Lauriers (Pair et impair), allée des Pins (Pair et impair), allée des Rosiers (Pair et impair), Hôtel au Ray (Pair et impair), Hôtel au Sage (Pair et impair), Hôtel Ferrand (Pair et impair), Hôtel Ferru (Pair et impair), Hôtel Journot (Pair et impair), Hôtel Mathieu (Pair et impair), l'Erru (Pair et impair), La Bouchelière (Pair et impair), La Cauvinière de Bas (Pair et impair), La | mairie (1, place Léon Lesouhaitier), Saint-Sauveur-Lendelin, SAINT-SAUVEUR-VILLAGES |

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2023 : communes à bureaux de vote multiples

| | | | | | | |
|------------------------|---|---|---|---|--|---|
| | | | | | Champagne (Pair et impair), La Chouquerie (Pair et impair), La Conté (Pair et impair), La Dadurerie (Pair et impair), La Forgette (Pair et impair), La Herbellière (Pair et impair), La Pautière (Pair et impair), La Salmonnerie (Pair et impair), La Vallée (Pair et impair), Le Calvaire (Pair et impair), Le Hoquet (Pair et impair), Le Moulin Duprey (Pair et impair), Le Neuf Moulin (Pair et impair), Le Palis (Pair et impair), Le Pestils (Pair et impair), le Petit Moulin (Pair et impair), Le Petit Parc (Pair et impair), Le Pont Vert (Pair et impair), Les Vallées (Pair et impair), lotissement de la Voie Romaine (Pair et impair), lotissement du Chemin de Fer (Pair et impair), PN 10 (Pair et impair), résidence Fleurie (Pair et impair), résidence Saint Louis (Pair et impair), route de Caen (Pair et impair), route de Periers (Pair et impair), rue Blanche de Castille (Pair et impair), rue de l'Eglise (Pair et impair), rue de Verdun (Pair et impair), rue des Biots (Pair et impair), rue des Rhododendrons (Pair et impair), rue du 8 mai 45 (Pair), rue du Fournil (Pair et impair), rue Flandres Dunkerque 40 (Pair et impair), rue Général Bradley (Pair et impair), rue Jacques (Pair et impair), rue Jacques Jean (Pair et impair), rue Joseph Scelles (Pair et impair), rue Maréchal Leclerc (Impair), rue Marie des Vallées (Pair et impair), rue Maurice Langevin (Pair et impair). | |
| SAINT-SAUVEUR-VILLAGES | 3 | 3 | 1 | 2 | Il recevra les votes des électeurs et des électrices domiciliés : Carrefour de Vallées (Pair et impair), Carrefour Hue (Pair et impair), château de Millehares (Pair et impair), Hôtel au Provost (Pair et impair), Hôtel Bois Hardy (Pair et impair), Hôtel Coquière (Pair et impair), Hôtel Crosnier (Pair et impair), Hôtel es Cocqs (Pair et impair), Hôtel es Gens (Pair et impair), Hôtel es Gens du Mesnilbus (Pair et impair), Hôtel es Guès (Pair et impair), Hôtel es Yons (Pair et impair), Hôtel Hue (Pair et impair), Hôtel Louis Jean (Pair et impair), Hôtel Tesson (Pair et impair), l'Aumône (Pair et impair), La Butte es Moulins (Pair et impair), La Callouire (Pair et impair), La Collérie (Pair et impair), La Cosnuerie de Bas (Pair et impair), La Cosnuerie de Haut (Pair et impair), La Croix Bouvet (Pair et impair), La Folie aux Cocqs (Pair et impair), La Fouquerie (Pair et impair), La Gabouserie (Pair et impair), La Grande Buissonnière (Pair et impair), La Grande Colérie (Pair et impair), La Grande Cosnuerie (Pair et impair), La Huerie (Pair et impair), La Justice (Pair et impair), La Maladrerie (Pair et impair), La Mondière (Pair et impair), La Perque (Pair et impair), La Petite Buissonnière (Pair et impair), La Petite Colérie (Pair et impair), La Petite Perque (Pair et impair), La Rachinière (Pair et impair), La Réauté (Pair et impair), La Rihouérie (Pair et impair), La Rihouérie de Bas (Pair et impair), La Villade (Pair et impair), Le Bérot (Pair et impair), Le Grand Chemin (Pair et impair), Le Grand Moulin (Pair et impair), Le Gros Chêne (Pair et impair), Le Haut Bourg (Pair et impair), Le Lieu Laisney (Pair et impair), Le Manoir (Pair et impair), Le Mont Joli (Pair et impair), Le PN 8 (Pair et impair), Le Petit Taute (Pair et impair), Le Piquet (Pair et impair), Les Mares (Pair et impair), Les Planques de Taute (Pair et impair), Lotissement de la Salmonnerie (Pair et impair), place Léon Lesouhaitier (Pair et impair), résidence du Bois de la Conte (Pair et impair), résidence de l'Avenir (Pair et impair), résidence Lastelle (Pair et impair), rue Auguste Fastout (Pair et impair), rue Chanoine Tesson (Pair et impair), rue Charles François Lebrun (Pair et impair), rue | 1, rue Jacques (salle socio-culturelle), Saint-Sauveur-Lendelin, SAINT-SAUVEUR-VILLAGES |

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2023 : communes à bureaux de vote multiples

| | | | | | | | |
|------------------------|---|---|----|---|---|---|--|
| | | | | | | Chesnée (Pair et impair), rue de Lastelle (Pair et impair), rue de Rupaley (Pair et impair), rue du 8 Mai 45 (Pair et impair), rue du Stade (Pair et impair), rue Maréchal Leclerc (Pair et impair), rue Paul Dudouit (Pair et impair), Sentier des Cerisiers (Pair et impair), Vaupoulain (Pair et impair). | |
| SAINT-SAUVEUR-VILLAGES | 3 | 3 | 1 | 3 | | commune historique d'ANCTEVILLE | Mairie, le Bourg, Ancteville, SAINT-SAUVEUR-VILLAGES |
| SAINT-SAUVEUR-VILLAGES | 3 | 3 | 1 | 4 | | commune historique de LA-RONDE-HAYE | Mairie, 4 rue de la fontaine, La Ronde-Haye, SAINT-SAUVEUR-VILLAGES |
| SAINT-SAUVEUR-VILLAGES | 3 | 3 | 1 | 5 | | commune historique du MESNILBUS | Mairie, le Bourg, Le Mesnibus, SAINT-SAUVEUR-VILLAGES |
| SAINT-SAUVEUR-VILLAGES | 3 | 3 | 1 | 6 | | commune historique de SAINT-AUBIN-DU-PERRON. | Mairie, la croix au Dot, Saint-Aubin-du-Perron, SAINT-SAUVEUR-VILLAGES |
| SAINT-SAUVEUR-VILLAGES | 3 | 3 | 1 | 7 | | commune historique de SAINT-MICHEL-DE-LA-PIERRE | Mairie, le Bourg, Saint-Michel de la Pierre, SAINT-SAUVEUR-VILLAGES |
| SAINT-SAUVEUR-VILLAGES | 3 | 3 | 1 | 8 | | commune historique de VAUDRIMESNIL | Mairie, 1 place Bénoni Lecanu, Vaudrimesnil, SAINT-SAUVEUR-VILLAGES |
| SAINT-VAAST-LA-HOUGUE | 2 | 4 | 26 | 1 | X | Allée des Ormes, allée des Peupliers, chasse Bertrand, chasse du Douretté, chemine des Coutts, cour des Paumiers, impasse de la Centenaire, impasse de la Corderie, impasse de Réville, impasse des Chenevières, impasse du Pierrepont, impasse Triquet, le Pavillon, le Pierrepont, le Thot, résidence du vieux Colombier, route de Durécu, route de la Craulière, route de la longue Rive, route de Réville, route de Rideauville, route du Bout du Fil, route du Marais, route du Pierrepont, route du pont l'Emprion, route du Rougeot, rue Benjamin de Combes, rue de la Corderie, rue de la Grand Voile, rue de la Liberté, rue de Réville, rue des Champs, rue des Chantiers, rue des Métiers, ruer des Paumier, rue des Pins, rue du Bel, rue du clos Pallot, rue Georges Brassens, rue Jacques Brel | Salle des fêtes, rue de Choisy, SAINT-VAAST-LE-HOUGUE |
| SAINT-VAAST-LA-HOUGUE | 2 | 4 | 26 | 2 | | Capitainerie du Port, chasse des Amours, chasse des Mares, chemin de la Tourelle, chemin des Longues Haies, chemin des Salines, chemin du Colombier, chemin du Cul de Loup, chemin du Tricentenaire, chemin du Vieux Presbytère, cité de la Corderie, cité des Coutts, cour Bastie, cour des Pins, cour Fafin, cour Faston, Epinay, Fort de la Hougue, impasse Croix Marigny, impasse des Miracles, impasse Leroy, impasse Maréchal Foch, la Deniserie, place Belle Isle, place de la République, place du 11 novembre, place de Gaulle, place général Leclerc, port de Plaisance, quai Tourville, quai Vauban, route du Carvallon, rue A. Briand, rue A. Varette, rue Croix Marigny, rue de Choisy, rue de la Galouetten rue de la Gare, rue de la Hougue, rue de la Marine, rue de la Vieille Eglise, rue de Morsalines, rue de Verrue, rue des Salines, rue de Scierie, rue des Thins, rue d'Isamberville, rue du 11 novembre, rue du 8 mai, rue du Pis au Four, rue du port, rue Flandres | Salle des fêtes, rue de Choisy, SAINT-VAAST-LE-HOUGUE |

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2023 : communes à bureaux de vote multiples

| | | | | | | | |
|----------------------|---|---|---|---|---|--|---|
| | | | | | | dunkerque, rue Froide, rue Gautier, rue Maréchal Foch, rue Trésor, rue Triquet, rue Vieille Rue. | |
| SAINTE-MERE EGLISE | 2 | 1 | 5 | 1 | X | Commune historique de Sainte-Mère-Eglise rues concernées : Rue de Verdun, Rue Division Leclerc, Rue Général Koenig, Rue des Clarons, Rue Général Gavin, Rue des Vignets, Route de Beuzeville au Plain, La Londe, Les Buts, Saint Thomas, Rue du Fresne, La Pointe Colette, Riou, Route de Ravenoville, Les Perrinnes, La Forge Pascal, La Vienville, Rue de Baudienville, Chemin de Baudienville, Rue du 505° Airborne, Rue Eisenhower, Impasse Murphy, Impasse Notre Dame, Rue de Richedoux, Chemin de Tortevast, Rue Général De Gaulle, Les belles Graines, Route de Saint Martin de Varreville, Le Vieux Chemin, Rue des Ecoles, Rue de la Cayenne, ZA Les Crutelles, Rue Traversière, Impasse des Ribets, Route de Chef du Pont, Village de la Coquerie, Rue de Gambosville, Moulin de Gambosville, Chemin de Fauville, Rue de Fauville, Impasse de Fauville, Le Bas de Fauville, Rue De Richedoux, Le Mouchel Commune historique d'ECOQUENEAUVILLE | Salle des fêtes, 6 rue Cap de Laine, SAINTE-MERE-EGLISE |
| SAINTE-MERE EGLISE | 2 | 1 | 5 | 2 | | Commune historique de Sainte-Mère-Eglise rues concernées Rue des Combattants d'AFN, Route du Haras, La Couture, La Fièrre, Le Haut de la Fièrre, Impasse du Merlu, Les Noires Terres, Impasse de la Chardonnerie, Rue du Cap de Laine, Chemin de Vaulaville, Rue de Vaulaville, Chemin D'Hiersac, La Rosière, Chemin de Beauvais, Rue de Beauvais, Rue du Petit Riou, Rue Lemonier Adrix, Rue Flandres Dunkerque, Rue Fontaine du Mont, Rue des Pommiers, Rue des Ormes, Impasse du Levant, Impasse du Couchant, Rue Jean-François OURY, Rue Pau CIROU, Rue de la Cassinerie, Rue Gabriel ROALES Commune historique de BEUZEVILLE AU PLAIN | Médiathèque, 30 rue Jean François Oury, SAINTE-MERE-EGLISE |
| SAINTE-MERE EGLISE | 2 | 1 | 5 | 3 | | commune historique de CHEF-DU-PONT | Mairie, 8 rue de la Libération Chef du Pont SAINTE-MERE-EGLISE |
| SAINTE-MERE EGLISE | 2 | 1 | 5 | 4 | | commune historique de CARQUEBUT | Salle des fêtes, 9 rue de l'église Carquebut SAINTE-MERE-EGLISE |
| SAINTE-MERE EGLISE | 2 | 1 | 5 | 5 | | commune historique de FOUCARVILLE | Mairie, 1 le Pont Es Hayes Foucarville SAINTE-MERE-EGLISE |
| SAINTE-MERE EGLISE | 2 | 1 | 5 | 6 | | commune historique de RAVENOVILLE | Mairie 2 place de la Mairie Ravenoville, SAINTE-MERE-EGLISE |
| SARTILLY-BAIE-BOCAGE | 1 | 2 | 2 | 1 | X | commune historique de SARTILLY | Salle de l'Etoile, 5 rue des Hirondelles, Sartilly, SARTILLY-BAIE-BOCAGE. |
| SARTILLY-BAIE-BOCAGE | 1 | 2 | 2 | 2 | | commune historique d'ANGEY | mairie, 6 la Champserie, Angey, SARTILLY-BAIE-BOCAGE. |
| SARTILLY-BAIE-BOCAGE | 1 | 2 | 2 | 3 | | commune historique de CHAMPCEY | mairie, 8 route de l'Église, Champcey, SARTILLY-BAIE-BOCAGE |
| SARTILLY-BAIE-BOCAGE | 1 | 2 | 2 | 4 | | commune historique de LA ROCHELLE NORMANDE | Salle communale, 10 rue de l'Église, La Rochelle Normande, SARTILLY-BAIE-BOCAGE |

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2023 : communes à bureaux de vote multiples

| | | | | | | | |
|----------------------|---|---|----|---|---|---|--|
| SARTILLY-BAIE-BOCAGE | 1 | 2 | 2 | 5 | | commune historique de MONTVIRON | mairie, 1 place de l'Église, Montviron, SARTILLY-BAIE-BOCAGE |
| SOURDEVAL | 1 | 2 | 16 | 1 | X | commune historique de SOURDEVAL : la Noë Ambrière, le Gué Angeray, l'Aubellerie, l'Aubesnière, le Haut Aunay, la Bancière, la Barbottière, la Barre, la Bruyère de Bas, le Moulin de Bas, cité Beauséjour, Beausoleil, Beauvais, la Becquellerie, la Bédouaudière, Bellevue, la Bénestière, la Besnardière, la Rousselière Bigot, le Biot, la Blandellière, la Bottellerie, la Basse Boucherie, la Haute Boucherie, la Boussardière, les Boussardières, la Brouainsière, la Fieffé Brulay, les Bas Brulays, la Maison Brûlée, la Bruyère, les Grands Buissons, le Cazouard, le Pont Cel, le Cerisier, les Champs, la Chartrie, le Vieux Château, la Petite Chesnaie, la Grande Chesnaye, la Chesnaye, la Choisière, Clérisson, route de Clérisson, la Cocherie, la Cohérie, la Colinière, la Colleudière, la Cosnière, les Coudriaux, Le Roc Creux, la Haize Daniel, la Davière, la Doisnellière, le Domaine, la Fieffé au Dru, les Vallées Durand, rue des Vallées Durand, la Rousselière d'Egrenne, Eron, les Petits Monts d'Eron, la Gallouinière d'Eron, les Monts d'Eron, les Grands Monts d'Eron, la Butte Eslier, le Moulin d'Esson, l'Etallerie, les Fillières, le Château Fleury, les Fontenelles, le Pont de la Forge, la Foucaudière, la Foucherie, rue du Moulin Foulon, chemin du Moulin Foulon, le Moulin Foulon, la Fouquerie, Fécu, route de Ger, le Coin de Ger, le Village Gobard, la Goderie, la Gonfrère, la Guermondrière, la Guesnellière, le bas Hamel, le Haut Hamel, le Hamelet, la Mazure Hamon, la Bruyère de Haut, le Hervieu, le Mont Héry, la Hiaule, les Houlptières, la Houssaye, Château de la Houssaye, le Mont Huan, la Hutière, Isambut, la Fieffé aux Jembles, la Française, la Rançonnière, les Landelles, rue de Launay, Launay, la Butte Légeard, la Lieudière, la Petite Logerie, la Grande Logerie, les Loges, les Basses Loges, les Hautes Loges, Loraire, la Machellerie, la Mancellière, le Manoir, la Fieffé aux Merciers, le Meslier, la Basse Métairie, la Haute Métairie, la Moinerie, la Moissardière, la Montagne, le Montperthuis, la Morandière, la Grande Morinière, la Petite Morinière, le Moulin, la Musangère, les Hautes Naudières, les Basses Naudières, le Pré Neuf, le Moulin Neuf, la Nicolière, boulevard du 11 novembre, la Palissière, rue des Moulins à Papier, la Pelleterie, la Pépinière, le Val Picard, rue de Picardie, la Mare Pinet, la Pitardière, la Pitouillière, chemin des Pitvents, les Pitvents, les Renardières, la Fieffé Renaud, le Moulin de la République, la Reslière, la Richardière, la Rivière, Rochefort, le Val Roger, la Rouerie, la Croix Rouge, Rougemont, la Rousselière, le Village aux Saints, le Pont de Sée, les Sillons, le Souchet, le Vieux Souil, la Tallevendière, la Tessardière, chemin de la Thébaudière, la Thébaudière, les Touchardières, chemin de la Mazure aux Uriens, la Mazure aux Uriens, le Val, les Vallées, la Vannerie, les Hauts Vents, la Verrerie, le Petit Village, route de Vire et la Yaule. | Salle du Rex – rue Saint-Martin, SOURDEVAL |
| SOURDEVAL | 1 | 2 | 16 | 2 | | commune historique de SOURDEVAL : rue des acacias, rue d'Anjou, rue Sœur St-Antoine, résidence Roger Aumont, avenue Bernardin, allée du Bois, le Bourgneuf, impasse de Bretagne, rue Brouainsière, impasse du Calvados, rue de Clérisson, rue Commandant Clouard, résidence les Colombes, ruelle des Courtils, rue Saint-Crépin, rue des Déportés, rue des A.F.N., rue Gallouin Dumesnil, rue Capitaine Duval, place de l'Église, l'Etang, rue de l'Etang, rue des Feronniers, avenue Foch, place du Champ de Foire, résidence Emmanuel Fortin, la Gare, place Charles de Gaulle, résidence des Grillous, le Haras, rue Jean-Baptiste Janin, résidence des Jonquilles, rue du 6 Juin, Boulevard de l'Ouest, rue Jules Labiche, le Château Labiche, cité Langevin, ruelle des Lavois, rue Maréchal Leclerc, rue de la Libération, boulevard Alsace Lorraine, rue du 8 mai, boulevard du Maine, impasse du Manoir, résidence du Manoir, rue Saint-Martin, rue Alexandre Maudit, rue Général Millet, rue de Mortain, impasse de Normandie, place du Parvis, rue Pasteur, chemin du Potager, rue des prés, résidence des Primevères, rue de la République, cité du Val de Sée, | Salle du Rex – rue Saint-Martin, SOURDEVAL |

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2023 : communes à bureaux de vote multiples

| | | | | | | | |
|--------------------|---|--------------|----|---|---|--|---|
| | | | | | | rue de Tinchebray, impasse Traversière, le Tulipier et rue de Verdun | |
| SOURDEVAL | 1 | 2 | 16 | 3 | | commune historique de VENGEONS | Mairie annexe, Vengeons, SOURDEVAL |
| TERRE-ET-MARAIS | 4 | 1 | 5 | 1 | X | commune historique de SAINTENY | Salle des fêtes, Sainteny, TERRE-ET-MARAIS |
| TERRE-ET-MARAIS | 4 | 1 | 5 | 2 | | commune historique de SAINT-GEORGES-DE-BOHON | Mairie (annexe), Saint-Georges-de-Bohon, TERRE-ET-MARAIS |
| TESSY-BOCAGE | 4 | 1 | 9 | 1 | X | commune historique de TESSY SUR VIRE | Mairie, 7 place J-Claude Lemoine, TESSY-sur-Vire, TESSY-BOCAGE |
| TESSY-BOCAGE | 4 | 1 | 9 | 2 | | communes historiques de FERVACHES | Salle de convivialité, 15 le bourg, Fervaches, TESSY-BOCAGE |
| TESSY-BOCAGE | 4 | 6 dept 14 | 9 | 3 | | communes historiques de PONT-FARCY | Salle des fêtes, place de l'église, Pont-farcy, TESSY-BOCAGE |
| THEREVAL | 4 | 1 | 22 | 1 | X | commune historique de HEBECREVON | mairie, 13 rue Saint Martin, Hébécrevon, THEREVAL |
| THEREVAL | 4 | 1 | 22 | 2 | | commune historique de LA CHAPELLE ENJUGER | mairie, 2 rue du Mercure, La Chapelle Enjuger, THEREVAL |
| TORIGNY-LES-VILLES | 4 | 1 | 9 | 1 | X | commune historique de TORIGNI-SUR-VIRE | mairie, place Charles De Gaulle, Torigni-sur-Vire, TORIGNY-LES-VILLES |
| TORIGNY-LES-VILLES | 4 | 1 | 9 | 2 | | commune historique de BRECTOUVILLE | mairie, Le Bourg, Brectouville, TORIGNY-LES-VILLES |
| TORIGNY-LES-VILLES | 4 | 1 | 9 | 3 | | commune historique de GIEVILLE | mairie, Le Bourg, Giéville, TORIGNY-LES-VILLES |
| TORIGNY-LES-VILLES | 4 | 1 | 9 | 4 | | commune historique de GUILBERVILLE | écoles, rue du Stade, Guilberville, TORIGNY-LES-VILLES. |
| VALOGNES | 2 | 3 | 25 | 1 | X | rue Aubert, rue Barbey d'Aurévilly côté pair, La Bedellerie, rue Marguerite Besnard, route de Bricquebec, rue de Bricquebert, rue du Chemin Vert, Chasse aux Chèvres, rue des Cordeliers, Ferme des Cordeliers, Lycée Henri Cornat, rue bon Dacier, Chasse du Dallot, rue Saint-Didace, La Fontenelle, rue Saint-François côté impair, impasse des frênes, avenue de la Gare, place Général de Gaulle, rue du Grand Moulin côté impair, rue du Grand Saint-Lin, résidence du Grand Saint-Lin, rue du Grismarais, Ferme du Petit Hamel, résidence le Hamelotin, rue du Haut Pirou, rue Henri Cornat côté pair de 10 à 999, rue Henri Cornat côté impair de 13 à 999, rue Victor Hugo, rue Joachim Langlois, rue Jean-Baptiste Lecarpentier, rue du Général Legentilhomme côté pair, rue des Mélèzes, rue des Ormes, rue de la Pépinière, résidence du Petit Hamel, rue des Peupliers, rue des Pins, rue des Prés, avenue du Quesnay, le manoir du Quesnay, chemin du pont Saint-Jean, rue Saint-Lin, route de Saint-Sauveur côté pair, rue Georges Sand, impasse des Saules, rue de la Synagogue, rue Abbé Tollemer, clos des Triolettes, impasse du chemin vert. | salle Alfred Noël, place Jacque Lemarinel, VALOGNES |

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2023 : communes à bureaux de vote multiples

| | | | | | | |
|----------|---|---|----|---|---|---|
| VALOGNES | 2 | 3 | 25 | 2 | ZA Armanville, rue des artisans, chateau de Beaumont, Bellevue, rue de la bergerie, la Bijude, rue du Petit Bois, Chasse Boisnel, la Bretonnerie, le Broc, la Brumerie, boulevard Félix Buhot de 36 à 999 coté pair et de 41 à 999 coté impair, rue Calas, Calas, place du château côté pair, allée du vieux Chêne, route de Cherbourg, route de Chiffrevast, rue de la clé des Champs, la Corderie, la Croix du Bois, Chasse Jeanne d'Arc, la Dancellerie, rue des droits de l'Homme, résidence Ecoute s'il pleut, rue des Entrepreneurs, Fantaisie, route de la ferme, la Forge, la Fosse Premesnil, rue des Fours à Chaux, la frigoterie, rue Gilles de Gouberville, résidence le Haut-Gallion, rue du Haut-Gallion, rue Henri Cornat côté impair de 0 à 13, rue Mangon-du-houguet, rue Abbé Lemire, Marande, les Mares, rue Mauquet-de-la-Motte de 32 à 999 coté pair et de 25 à 999 coté impair, rue es Meslands, hameau es Meslands, rue du Général Meslin, avenue Jean Monnet, rue Clos du Moulin, rue des Obiers, rue des Osiers, la petite route, rue Jean Pontas-Dumeril, rue du Pressoir, résidence de la Rivière, Chasse de la Rivière, allée du ruisseau, chemin la Planque Saint-Jean, route de Sottevast, Tivoli, impasse du tremblay, la Trigalle, impasse du Tue-Vaques, la Tuilerie, résidence du Versailles Normand. | complexe Polyvalent, allée du stade, VALOGNES |
| VALOGNES | 2 | 3 | 25 | 3 | l'Anglade, rue Saint-Antoine, Arpentigny, le Bas des Monts, Lande de Beaumont, le bas de Beaumont, rue des Bergeronnettes, la Chasse de la Blancherie, rue de la Bouchetterie, rue du Bourgneuf, boulevard Félix Buhot de 0 à 34 coté pair et de 1 à 39 coté impair, rue costis-Capel, rue des cerisiers, place du château côté impair de 0 à 999, chemin du long clos, le colombier, square des anciens combattants, la Croix des Faulx, rue Villault-Duchesnois, rue écoute s'il pleut, hameau es Elies, ferme les fontaines, rue Aristide Fremine, rue Sainte-Genève, rue de Gerville, Chasse Giot, la Gosselinerie, le Gravier, rue Henri Cornat côté pair de 0 à 10, chemin du clos Jacques, allée des Jardins, Boulevard Division Leclerc côté impair de 0 à 5, rue Loraille, le Grand Marais, le Petit Marais, rue Mauquet-de-la-Motte de 0 à 30 coté pair et de 0 à 23 coté impair, rue Neuve, résidence du parc de plaisance, la Picquenotterie, allée de la poste, rue de poterie, impasse Quillet, rue Marie ravenel, rue du rocher, route de saint-Pierre, rue des sources, allée du stade, la Surtainvillerie, chemin de la Tassinerie, résidence les Jardins de Tocqueville, rue Alexis-de-Tocqueville, la Toulouserie. | complexe Polyvalent, allée du stade, VALOGNES |
| VALOGNES | 2 | 3 | 25 | 4 | avenue du 8 mai 1945 côté impair, abbaye Notre dame de Protection, rue Alauna, cité d'Alleaume, le moulin d'Alleaume, Chasse aux Aulnées, rue du balnéaire, rue Beaurepaire, la Borderie, rue du bourg fleury, rue des Bouvreuils, place du calvaire, rue des capucins, rue des carrières, place croix Cassot, le bas Castelet, le haut Castelet, le Castelet, Chasse de Chanteloup, rue des chardonnerets, chemin de la Chesnée, la Chesnée, rue du clos carré, le moulin de Coeffe, rue Pierre de Coubertin, le Coutre, la Dingouillerie, chemin Pierre-Joseph Dunod, rue des écoles, impasse Fleury, rue Nicolas-Joseph foucault, rue de la foulerie, le Genestel, le Gibet, rue du grand pré, rue de Gréville, résidence de Gréville, maison de retraite-hôpital, résidence des hortensias, ZA route d'Huberville, route d'Huberville, rue Laurent de la Hyre, boulevard Division Leclerc côté impair de 5 à 999, rue du Général Legentilhomme côté impair, place Gustave Lerouge, rue Letourmy, résidence Marie Lemarquand, rue des mésanges, chemin des Miquelets, le Mont Rouge, route de Montebourg, rue Alfred Noël, rue des oiseaux, rue du pavillon, le Rond Pillet, rue Madeleine de Ravalet, rue des Religieuses côté pair de 84 bis à 999, rue des religieuses côté impair de 103 à 999, rue des résistants, rue Saint-Malo côté pair de 14 à 999, rue Saint-Malo côté impair de 15 à 999, route de Saint-sauveur côté impair, ferme de Savigny, la Sellerie, moulin du Taillis, la Valette, boulevard de Verdun côté impair, la Victoire, chemin de la Victoire, rue Charlotte de la Vigne, rue Viridovix. | salle du Château, rue Villault Duchesnois, VALOGNES |

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2023 : communes à bureaux de vote multiples

| | | | | | | | |
|--------------------------------|---|---|----|---|---|--|--|
| VALOGNES | 2 | 3 | 25 | 5 | | avenue du 8 mai 1945 côté pair, rue du 20 juin 1944, Chasse Anthonne, rue Barbey d'aurevilly côté impair, place Vicq d'Azir, rue Antoine Barthelemy, rue Binguet, place Camille Blaisot, rue Burnouf, résidence Camille Blaisot, rue Carnot, rue du Château, Degres de la Collégiale, place Croix Morville, rue Léopold Delisle, rue du Docteur Leprieur, avenue Flandres-Dunkerque, rue de l'Église, rue Saint-François côté pair, place Général de Gaulle, avenue du Gisors, rue du grand moulin côté pair, impasse de la Grimoniere, rue des Halles, rue de l'Hôtel-Dieu, Boulevard Division Leclerc côté pair, rue Pierre Letourneur, rue de l'officialité, HLM Matignon, résidence les Mimosas, avenue des Mimosas, rue du palais de justice, rue Pelouze, rue Maurice Pigeon, Chasse Pinel, place du puits Artésien, rue des religieuses côté impair de 0 à 103, rue des religieuses côté pair de 0 à 84 bis, rue Saint-Malo côté impair de 0 à 15, rue Saint-Malo côté pair de 0 à 14, allée des troènes, boulevard de Verdun côté pair, résidence du vieux château, rue de Weleat. | salle du Château, rue Villault Duchesnois, VALOGNES |
| VICQ-SUR-MER | 2 | 4 | 26 | 1 | X | communes historiques de COSQUEVILLE, VRASVILLE et ANGOVILLE | salle de la Vaquelotte (17 bis, village de Cosqueville), VICQ-SUR-MER |
| VICQ-SUR-MER | 2 | 4 | 26 | 2 | | communes historiques de GOUBERVILLE, NEVILLE SUR MER et RETHOVILLE | salle de convivialité, 22, village de Néville, VICQ-SUR-MER |
| VILLEDIEU-LES-POELES-ROUFFIGNY | 4 | 1 | 27 | 1 | X | Il recevra les votes des électeurs et des électrices dont le nom commence par les lettres A jusqu'à LA inclus. | salle des fêtes, rue des Costils, Villedieu-les-Poêles, VILLEDIEU-LES-POÊLES-ROUFFIGNY |
| VILLEDIEU-LES-POELES-ROUFFIGNY | 4 | 1 | 27 | 2 | | Il recevra les votes des électeurs et des électrices dont le nom commence par les lettres LE jusqu'à Z inclus. | salle des fêtes, rue des Costils, Villedieu-les-Poêles, VILLEDIEU-LES-POÊLES-ROUFFIGNY |
| VILLEDIEU-LES-POELES-ROUFFIGNY | 4 | 1 | 27 | 3 | | commune historique de ROUFFIGNY | mairie, le Bourg, Rouffigny, VILLEDIEU-LES-POÊLES-ROUFFIGNY |